



Fontenay - Saint - Père



Au fil des jours

S o m m a i r e

Edito	3	Fontenay Amitiés	24
Hommage à Mme Claude Delorme	4	Amicale des Jeunes	25
Extraits des Conseils Municipaux	5	Amicale des propriétaires et chasseurs	26
Révision du Plan d'Occupation de Sols	8	La Fontenoise	26
Commission	9	ASF	27
Avancement problèmes de ruissellement	10	Association des Parents d'élèves	27
Permis de Construire 2013/2014	11	Fête de la Saint-Denis	28
Avancement des projets	12	La journée européenne du patrimoine	29
Centre Communal d'Action Sociale	14	14 ^e Salon artistique	30
Carnet	15	Blues sur Seine	30
Fête de l'école	16	La CAMY	31
Résultats du lâcher de ballon	16	Embellissement	32
Activités péri scolaires	17	Agenda 2015	33
Animations et Sorties Scolaires 2013-2014	18	Fontenay Saint-Père et ses lavoirs	34
Centre de loisirs	19	AVL3C	36
Amicale des Anciens Combattants	22	Informations utiles	37
Commémoration 1914-1918	23	Adresses et Téléphones Utiles	40

Les « Chats » de Fontenay Saint-Père :

Avez-vous déjà entendu parler du chat de Fontenay Saint-Père ?

Voici son histoire...

Le chat a été désigné comme animal emblématique de Fontenay, dont l'origine semble être perdue dans la mémoire des villageois. On dit que cela remonte au règne d'Henri IV...

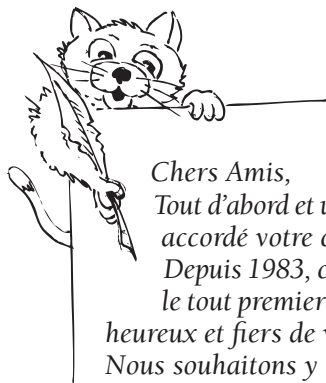
À l'époque, chaque ville affiliée à la Corporation de l'Arquebuse de Mantes se réunissait le dimanche pour faire des concours, notamment sur l'île Champion, une partie d'île rattachée à l'île aux Dames. Ce tournoi était organisé par les Arquebusiers de Mantes appelés les « Chiens ». Plusieurs villes s'affrontaient lors de ces tournois : Les loups de Limay, les « lapins » de St-Martin-la-Garenne, les « Hauts-jarrets » de Guitrancourt, les « Anes » de Follainville, et d'autres...

Certaines associations de Fontenay Saint-Père, comme l'ADJ en 1968, dessiné par Mlle Chambrot et le club de foot en 1982, dessiné par Mme Doulut ont repris notre chat pour décorer et pour personifier leurs associations.

**Bonjour,
je suis le chat de
Fontenay Saint-Père,
je vous accompagnerai
tout au long de la
lecture de votre
bulletin municipal.**

*(inspiré des dessins de Nam
retouchés par Eric Lieusseu)*





Édito

Chers Amis,

Tout d'abord et une fois encore, merci de nous avoir accordé votre confiance.

Depuis 1983, c'est le 44^e bulletin Municipal, mais le tout premier pour notre équipe et nous sommes heureux et fiers de vous le présenter.

Nous souhaitons y afficher en toute transparence les aspirations, les ambitions et les réalisations pour notre village, afin de vous apporter toute l'information que vous attendez et être un trait d'union entre vous tous et la Municipalité. Après quelques mois de découverte et d'appropriation et une mise en place organisationnelle nécessaire, voici l'heure d'un premier bilan.

Nous nous trouvons devant une tâche exaltante. Au quotidien, nous œuvrons avec le souci de voir aboutir nos souhaits et vous rendre le service que vous attendez tous. C'est en fonction de vos besoins que nous avons lancé un ensemble de projets que vous retrouverez à la lecture de ce numéro.

Actuellement, la France traverse une période difficile : crise économique, chômage, précarité, isolement...

La petite commune que nous sommes n'est pas épargnée, en effet, les mois et les années à venir vont nous confronter à des problématiques de plus en plus complexes. (Réorganisation de l'intercommunalité, désengagement de l'état sur bon nombre de services, diminution des dotations...).

Depuis notre élection, nous sommes attachés à notre rôle de service public et convaincus de nos choix. C'est

avec responsabilité que nous agissons et notamment pour préserver les taux actuels d'imposition. Dans ce contexte, la recherche de subventions est une priorité mais implique des délais supplémentaires pour concrétiser nos actions.

Mais tout n'est pas si sombre car nous possédons une grande richesse : « notre village et ses habitants ». En effet, nous avons la chance d'habiter un village rural parmi les plus beaux du Vexin où il fait bon vivre. Notre campagne est un havre de paix...

Nous devons être tous sensibles à l'agrément de cette vie à Fontenay, et pour cela, votre Municipalité, seule, ne peut rien. C'est la force d'être ensemble qui conservera et renforcera cette chance.

De plus, la dynamique de la vie associative, la solidarité et la bienveillance à l'égard de chacun contribuent au bien vivre dans notre village.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants, nul doute qu'ils se sentiront bien dans notre village (mars 2015).

Chers tous, le Conseil Municipal, les services communaux et moi-même vous souhaitons une très belle année 2015, qu'elle vous comble d'amour et de bonheur !

Je vous invite à fêter ensemble cette nouvelle année le 10 janvier 2015 à 10h30 à la maison Claude Delorme.

Le maire,
Thierry Jorel

Hommage à Mme Claude Delorme

Maire de Fontenay Saint-Père
de 1983 à 2002.



La Municipalité a souhaité, pour l'ensemble de son travail, honorer Mme Claude Delorme, Conseillère Municipale en mars 1977 puis Adjointe au Maire le 29 janvier 1982 lors de la scission Drocourt/Fontenay-St-Père et enfin Maire de 1983 à 2002.

Le 13 septembre 2014, en présence de Mme Delorme et de nombreux Fontenaisiens, s'est déroulée une cérémonie, en son honneur, à la Maison communale, avec la pose d'une plaque à son nom.

Comment définir son parcours d'élue ?

Nous pourrions parler de tous les projets, qui ont vu le jour grâce à sa persévérance et à son esprit d'initiative et qui perdurent encore, comme par exemple :

- le 1^{er} bulletin municipal tel qu'on le connaît aujourd'hui et dont c'est la 44^e édition cette année,
- la première ligne de bus desservant notre village en 1994, ou la création du premier poste d'employé communal en 85, avec toujours ce souci du service,
- son attachement aux enfants et à l'école avec le 1^{er} ordinateur à l'école en 1999,
- la mise à disposition du terrain communal en 1986, qui permet d'accueillir encore aujourd'hui, les jeunes de notre village, au club de football ;
- la piste de voitures téléguidées et le terrain de basket voté par les enfants de l'école lors d'élections qu'ils ont organisées suite à son initiative en 1993

Bien sûr, parler de l'attention toute particulière qu'elle a portée :

- à l'action sociale de notre village avec notamment le maintien à domicile des personnes du 3^e âge et la mise en place du service de repas à domicile ou encore la téléalarme.

Pourquoi ne pas également décrire son action pour conserver l'identité de notre joli village d'Île de France et son caractère rural,

- elle, qui a fait approuver notre Plan d'Occupation des Sols en 1984 (il fait encore loi aujourd'hui)
- elle, qui a signé en 1994 notre adhésion au Parc Naturel Régional du Vexin Français, nous en sommes toujours membres.

Nous pourrions aussi évoquer son engagement pour la préservation de notre environnement,

- avec son implication dans la lutte contre les carrières, qui malheureusement, est toujours d'actualité.

Et que dire de la modernité de son action,

- Avec les 3 contrats ruraux qu'elle a sollicités et obtenus. Rappelons que, le premier, en 1985 fut le 100^e en Île de France.
- Tous ces contrats ruraux ont permis entre autres :
 - la création des courts de tennis,
 - celle de notre actuelle maternelle en 1992,
 - l'aménagement des places de la Mairie et de la Croix
 - diverses réfections de l'église et de la mairie préservant, là encore, notre riche patrimoine.

Oui, nous aurions pu vous évoquer d'autres réalisations, qui ont préparé l'entrée de notre village dans le XXI^e siècle, mais nous aurions eu vraiment trop peur d'en oublier...

C'est pourquoi, nous préférons vous parler de cette Maison Communale qu'elle a inaugurée le 25 janvier 1986 puis agrandie en 1997 et qui aujourd'hui, n'est rien d'autre que le cœur de notre village.

Cette Maison Communale accueille encore nos enfants à la cantine instaurée en 1988, à la garderie mise en place en 1991 précédée du centre de loisirs éducatifs. Cette Maison, qui tisse toujours les liens de notre communauté avec toutes les associations qui l'utilisent ainsi que les habitants.

Combien de mariages ou d'anniversaires y ont été fêtés ?

Rappelons que Mme Delorme a reçu un hommage national avec sa nomination comme Chevalier de l'ordre national du mérite.

Il était est donc, aujourd'hui légitime et normal, que les habitants du village, ces Fontenaisiennes et Fontenaisiens, qui ne l'ont pas oubliée, rendent à leur tour hommage à son dévouement et à l'excellence de son action en apposant cette plaque sur la Maison Communale de notre village qui désormais, s'appellera : la Maison Claude Delorme.

De la part de tous les habitants de Fontenay Saint-Père un très grand merci à vous, Mme Delorme...



Extraits des Conseils Municipaux

Les comptes-rendus sont
consultables en Mairie

Conseil du 8 octobre 2013 :

Travaux de réfection de voirie sur diverses voies communales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Approuve le projet de dossier de consultation pour les travaux de voirie à effectuer sur diverses voies communales établi par la DDT de Magnanville
- Décide de réaliser les travaux de réfection de voirie sur les diverses voies communales
- Décide de lancer une consultation de mise en concurrence par la parution d'une annonce dans un journal local d'annonces légales

Reversement à la CAMY d'une partie de la Taxe d'Aménagement

Le Conseil, à l'unanimité :
- Décide le versement à la CAMY de 1,5 points de la Taxe d'Aménagement perçue l'année précédente et ce, chaque année à compter de 2014. cette taxe, due lors de la délivrance des permis de construire, contribue au financement des équipements publics d'infrastructures

Demande de Subvention auprès du Conseil Général des Yvelines - Collectivités Numériques - Projet de création d'un site web :

Le Conseil, à l'unanimité :
- Décide de réaliser un site web afin de faciliter et d'améliorer la communication de la commune vis-à-vis de ses administrés et des différents partenaires
- Décide de solliciter auprès du Conseil général des Yvelines une subvention au titre de l'aide aux collectivités pour la création d'un site web.

Avenant n°1 aux travaux d'enfouissement des réseaux - Rue de la Paix et une partie de la Rue Pasteur. Cette délibération annule et remplace la délibération n°2013- 025:

- Charge Madame le Maire de passer un avenant au marché initial avec l'Entreprise RAOULT, sise à Mantes-la-Jolie
- Autorise Madame le Maire à signer cet avenant n°1 au marché initial et les pièces nécessaires avec l'Entreprise RAOULT pour un montant HT de 21 283,88 €.
Le montant initial du marché étant de 138 688,01 € HT, il est désormais de :
138 688,01 € + 21 283,88 € = 159 971,89 € HT
- Dit que le financement des travaux est prévu au budget communal.

* L'avenant n°1 renvoie à un complément de travaux suite à l'enfouissement des réseaux rue Pasteur.

Conseil du 9 décembre 2013 :

Rythmes scolaires :

Le Conseil, à l'unanimité :
- Choisit pour la mise en œuvre des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014 / 2015, le mercredi matin.
- Retient les horaires d'enseignements suivants :
- Lundi - mardi - jeudi - vendredi : 8 h 30 à 11 h 30 (pause méridienne) 13 h 30 à 15 h 45
- mercredi : 8 h 30 à 11 h 30

Travaux de réfection de voirie sur diverses voies communales

Le Conseil, à l'unanimité :
- Charge le Maire de passer un Marché avec l'Entreprise Jean LEFEBVRE, sise à Les Mureaux (78), qui a présenté l'offre la mieux disante.
- Autorise Madame le Maire à signer le Marché pour les travaux de réfection de voirie sur diverses voies communales avec l'entreprise Jean LEFEBVRE pour un montant HT de 76 321,00 euros soit pour un montant TTC de 91 279,92 euros ainsi que l'ordre de service avec l'entreprise ci-dessus et toutes les pièces nécessaires jusqu'au parfait achèvement des travaux
- Dit que les dépenses seront imputées à l'article 2315 de l'opération 00101 Voirie Communale du budget communal

Création d'un site web de la commune de Fontenay Saint-Père

Le Conseil, à l'unanimité :
- Décide de retenir l'offre de Madame BARBOT se décomposant de la façon suivante :
- Création du site internet 1 500,00 € prix net (dispensé de TVA)
- Hébergement + nom de domaine + maintenance annuelle 380,00 € prix net (dispensé de TVA)
- Formation 250,00 € prix net (dispensé de TVA)
- Dit que la dépense est prévue au budget communal
- Autorise Madame le Maire à accepter et à signer le devis de Madame Barbot.

DÉPLACEMENT - Groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations intellectuelles relatif à une mission de diagnostic et d'étude de mise en accessibilité des arrêts de bus sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en- Yvelines, dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - autorisation de signature de la convention de groupement de commande

Le Conseil, à l'unanimité :
- d'approuver la convention de groupement ayant pour objet la passation et l'exécution d'un marché de prestations intellectuelles relatif à une mission de diagnostic et d'étude de mise en accessibilité des arrêts de bus sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines, et désignant cette dernière comme coordinateur du groupement

- d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention de groupement et les éventuels avenants rendus nécessaires dans les limites de la législation en vigueur.

Rémunération 2014 des Agents Recenseurs

Le Conseil, à l'unanimité :
- Fixe la rémunération de la façon suivante :
- 1,30 € par bulletin individuel
- 0,71 €, par feuille de logement
- 0,71 € par dossier d'adresse collective
- 1,30 € par feuille de logement non enquêté
- 9,55 € par bordereau de district rempli
- 72,00 € par relevé complet des adresses pour l'ensemble de leur secteur
Les deux séances de formation sont rémunérées aux taux de 36,00 € (par séance) sous réserve que les agents recenseurs aient assisté aux deux séances.
Ces taux sont bruts de cotisations sociales.

Renouvellement contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec SEGILOG :

Le Conseil, à l'unanimité :
- Décide de renouveler son contrat avec la Société SÉGILOG dont le siège est situé à La Ferté Bernard (72) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.
- S'engage à régler :
Maintenance, Formation par an la somme de 235,00 € HT.
Cession du droit d'utilisation par an la somme de 2 115,00 € HT.
Soit un total sur trois ans de 7 050,00 € HT.
- Autorise Madame le Maire à passer et à signer ce contrat avec la Société SÉGILOG.
- Dit que le financement sera assuré sur le budget communal.

Conseil du 11 mars 2014 :

Convention avec la ville de Levallois :

Le Conseil, à l'unanimité :
- AUTORISE Madame le Maire à passer et à signer la convention entre la Ville de Levallois et la Commune de Fontenay Saint-Père, pour l'accueil des enfants Fontenaisiens au Centre de Loisirs « Le Potager » situé 7, rue du Saussaye à Fontenay Saint-Père et appartenant à la Ville de Levallois-Perret (92).

Gestion différenciée des espaces publics avec un objectif « Zéro Phytosanitaire »

Le Conseil, à la majorité, par 9 Pour, 1 voix Contre (M. Pain) et 3 Abstentions (Mmes Breton, Muczynski, Gouet)
- S'engage à atteindre le niveau 1 de la démarche différenciée des espaces publics avec un objectif « zéro phyto » dans les 18 mois, à savoir :
- réalisation d'un diagnostic et d'un programme d'actions objectif « zéro phyto » avec le Parc Naturel Régional du Vexin Français,
- respect de la réglementation en vigueur (dosage des produits, sécurité du stockage, protection...),
- participation à une formation au minimum dans l'année,
- informer la population de la démarche par une communication dans le bulletin municipal.

- Sollicite l'accompagnement du Parc Naturel Régional du Vexin Français dans cette démarche
- Sollicite une subvention du Parc Naturel Régional du Vexin Français à cette fin

Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football - Fonds d'aide au Football Amateur

Le Conseil, à l'unanimité :
- Décide de réaliser les travaux d'installation d'une main courante d'environ 119 ml avec la pose d'un grillage sur la partie basse, d'un pare ballon sur environ 44 ml, d'une barrière sélective ainsi que la fourniture et pose de deux abris de touche sur le terrain de football situé route de Meulan à Fontenay Saint-Père
- Décide de solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football (F.F.F.) par l'intermédiaire de la Ligue du Football Amateur (L.F.A.) dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur
- Dit que les travaux ne commenceront pas avant l'attribution de subvention
- Dit que le financement sera prévu au Budget Primitif 2014

Logement communal situé au 9 bis, rue de la Mairie

Le Conseil, à la majorité, par 12 voix Pour, 1 Abstention (M. Collin)
- Décide de ne pas remettre le logement communal, situé au 9 bis, rue de la Mairie, en location dans l'immédiat.
- Envisage la possibilité d'un changement de destination de ce bâtiment

Déclaration Préalable pour les divisions foncières :

Le Conseil, à l'unanimité :
- Décide de soumettre à déclaration préalable en application des articles L 111-5-2, R 111-26 et L 421-4 du code de l'urbanisme, les divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par ventes ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager
- Dit que cette décision s'applique sur les zones UA, UHa, UHb, NC et ND du plan d'occupation des sols,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Conseils Municipaux de la nouvelle équipe Municipale

Conseil du 15 avril 2014 :

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Conseil, à l'unanimité :
- Décide, pour la durée du mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délégation de signatures en cas d'absence de Monsieur le Maire

Le Conseil, à l'unanimité :
 - Décide qu'en cas d'absence de Monsieur le Maire, la délégation de signatures est donnée aux adjoints selon leurs délégations, puis dans l'ordre du tableau du conseil municipal pour :
 - Les affaires courantes
 La comptabilité, L'état-civil, L'urbanisme, Élections, etc.

Délégation de signature

Le Conseil, à l'unanimité :
 Décide de déléguer tout pouvoir à Monsieur Thierry JOREL, Maire de Fontenay Saint-Père, pour signer les dossiers de demande de permis de construire et/ou de déclaration Préalable nécessaires aux travaux qui seront réalisés par la Commune de Fontenay Saint-Père, durant toute la durée du mandat.

Indemnités de fonction au Maire

Le Conseil, à l'unanimité :
 Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 43 % de l'indice 1015, la population de la Commune étant de 1 014 habitants, et avec effet au 28 mars 2014 date d'installation dans ses fonctions.

Indemnités de fonction aux Adjoints au Maire

Le Conseil, à l'unanimité :
 Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire avec délégation de fonction à 16,50 % de l'indice 1015, la population de la Commune étant de 1 014 habitants, et ce à partir du 28 mars 2014, date d'installation dans leurs fonctions.

Convention AMONEcole

Le conseil, à l'unanimité :
 - Autorise Monsieur le Maire à passer et à signer la convention « AMONEcole » avec les services académiques de l'académie de Versailles.
 - Autorise Monsieur le Maire faire toutes les démarches et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de cette solution de filtrage.
 - Dit que toutes les dépenses nécessaires seront imputées au budget communal.

Vote des taux d'imposition 2014

Le Conseil, à l'unanimité :
 - Décide de voter les taux d'imposition 2014 en appliquant à chaque taux de référence 2013 un coefficient de variation proportionnellement de 1,000000.
 C'est-à-dire sans augmentation des taux de référence.
 Taxe d'habitation :
 $7,17\% \times 1,000000 = 7,17\%$
 $2\ 130\ 000 \times 7,17\% = 152\ 721$
 Taxe Foncier bâti :
 $15,65\% \times 1,000000 = 15,65\%$
 $1\ 311\ 000 \times 15,65\% = 205\ 172$
 Taxe Foncier non bâti :
 $66,84\% \times 1,000000 = 66,84\%$
 $42\ 800 \times 66,84\% = 28\ 608$
 Produit attendu : 386 501

Participations aux charges intercommunales et Subventions aux Associations, CCAS, Caisse des Écoles et Coopérative Scolaire

Le Conseil, à l'unanimité :
 - Vote ces participations et subventions, tels que les montants cités ci-dessus et qu'annexés au budget primitif 2014.
 - Rappelle que toutes les associations de la commune doivent fournir leurs comptes corrects au plus tard au 31 juillet de chaque année, passer ce délai les subventions ne seront plus versées.

Budget Primitif 2014

Le Conseil, à l'unanimité :
 - Section de Fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 073 223,95 €
 - Vote par chapitre la section de fonctionnement du Budget Primitif 2014 tant en dépenses qu'en recettes.
 - Section d'Investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 757 416,08 €
 - Vote par chapitre et par opérations d'équipement la section d'investissement du Budget Primitif 2014 tant en dépenses qu'en recettes.

Conseil du 27 Mai 2014 :

Modification des rythmes scolaires : report à la rentrée scolaire 2014/2015

Le Conseil décide :
 - De modifier les horaires d'enseignements de la façon suivante :
 - Lundi - mardi - jeudi : 8 h 30 à 11 h 30 (pause méridienne) et 13 h 30 à 16 h 00
 - vendredi : 8 h 30 à 11 h 30 (pause méridienne) et 13 h 30 à 15 h 00
 - mercredi : 8 h 30 à 11 h 30
 - Dit que ces jours et horaires seront applicables dès la rentrée scolaire 2014 - 2015, dans l'hypothèse où la réforme est maintenue.
 - Dit que cette délibération sera transmise à l'inspection académique

Règlement intérieur de la Cantine Communale

Le conseil, à l'unanimité :
 - Approuve le nouveau règlement intérieur de la cantine communale.
 - Dit qu'il sera applicable à partir de la rentrée des classes de septembre 2014.

Convention de groupement de commande pour l'achat et la livraison de fournitures de bureau et de papier de reprographie

Le conseil, à l'unanimité :
 - Décide d'adhérer au groupement pour les 2 lots de l'accord-cadre
 - Approuve la convention de groupement de commandes
 - Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces décisions.

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{re} classe et suppression d'un poste de d'adjoint administratif territorial de 2^e classe

- Décide de créer un emploi au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{re} classe à temps complet et de supprimer un emploi au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe à temps complet. Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} juin 2014. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget communal.

Demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour l'acquisition de tableaux numériques interactifs (TNI)

Le Conseil, à l'unanimité :
 - Décide d'équiper en TNI deux classes de l'école,
 - Sollicite les services du Conseil Général des Yvelines pour obtenir une subvention pour l'achat de deux TNI pour l'école,
 - Autorise Monsieur le Maire à passer et à signer tous les actes en ce sens.

Conseil du 22 Août 2014 :

Règlement du périscolaire

Le conseil, à l'unanimité :
 - Décide de créer, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2014, l'aide aux devoirs et des activités périscolaires.
 - Approuve le règlement du périscolaire, qui sera applicable à partir de la rentrée des classes de septembre 2014.

Charte du savoir-vivre et du respect mutuel

Le conseil, après avoir délibéré à l'unanimité :
 - Décide de fixer les tarifs suivants :
 - 4,30 € le repas cantine / enfant
 - 4,75 € la garderie post-scolaire - tarif du lundi, du mardi et du jeudi / enfant
 - 3,80 € la garderie post-scolaire - tarif du vendredi / enfant
 - 2,30 € la garderie matinale / enfant
 - Décide de fixer un tarif dégressif pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés en même temps à l'école de Fontenay Saint-Père
 - 4,00 € le repas cantine / enfant
 - 4,43 € la garderie post-scolaire - tarif du lundi, du mardi et du jeudi / enfant
 - 3,54 € la garderie post-scolaire - tarif du vendredi / enfant
 - 2,14 € la garderie matinale / enfant
 - Décide de fixer la participation annuelle aux activités périscolaires du vendredi de 15 h à 16 h 30 : - 50,00 € / enfant.
 Cette participation pourra être réglée en une seule fois en septembre lors de la rentrée scolaire ou bien en deux fois (2 X 25,00 €) Le 1^{er} règlement en septembre lors de la rentrée scolaire et le 2^e règlement au plus tard le 19 janvier de l'année scolaire en cours.
 - Dit que ces sommes seront recouvrées sur la régie garderie et que ces tarifs seront applicables dès la rentrée scolaire de septembre 2014.

Désignation des membres extérieurs au conseil municipal dans la commission d'urgence en cas de catastrophes naturelles et / ou autres

Le conseil à l'unanimité :
 - Désigne les quatre personnes suivantes :
 - Monsieur Philippe GOUPIL
 - Monsieur Jacques BANCE
 - Monsieur Pascal COLLIN
 - Monsieur Philippe PASSARIEU
 - Dit que les personnes mentionnées ci-dessus seront assurées dans l'exercice de leurs missions.
 - Dit qu'il restera 2 personnes à désigner lors d'un prochain conseil municipal.

Adhésion au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Énergie des Yvelines.
 - APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
 - APPROUVE la participation financière (calculée suivant la formule définie par l'acte constitutif sus-

BUDGET DE LA COMMUNE	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2012	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2013
Investissement	317,64	0,00	-146 934,36	-146 616,72
Fonctionnement	688 640,03	236 522,99	171 325,93	623 442,97
TOTAL	688 957,67	236 522,99	24 391,57	476 826,25

visé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant.

- DONNE MANDAT au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Fontenay Saint-Père sera partie prenante.
- DÉCIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Fontenay Saint-Père est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre

Le conseil à l'unanimité :

- Confirme son adhésion au projet « Chemin de Seine » dont un projet de tracé emprunte le GR2 ;
 - Demande l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre des chemins désignés ci-après :
 - Chemins ruraux
 - Chemin rural de Mantes à Gisors
 - Chemin rural dit de la Vallée Cossin
 - Rue du Grez
 - Chemin rural de Mantes à Sailly
- À titre informatif, les itinéraires empruntent également les voies indiquées ci-dessous.
- Rues ou routes communales
 - Rue de Mantes
 - Rue Pasteur
 - Rue de la Mairie
 - Rue de l'Ancienne Mairie
 - Voie communale n° 1 de la Roche Guyon à Meulan

- S'engage, en cas d'aliénation d'un chemin rural inscrit sur le Plan Départemental susvisé, à maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département des Yvelines ;
- S'engage à maintenir l'ouverture au public des itinéraires concernés et à en assurer l'entretien ;
- Garantit leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier ;
- Autorise le balisage et l'équipement signalétique des itinéraires conformément aux préconisations du CODERANDO 78 et de la charte Officielle du balisage de la FFRP ;
- S'engage à informer le Département des Yvelines de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux ou voies communales concernées ;
- Décide de confier au CODERANDO 78 la mise en valeur, l'entretien léger et l'animation des sentiers inscrits au PDIPR ;
- Autorise Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

Attribution de la médaille du village

Le conseil à l'unanimité :

- Décide d'attribuer la médaille du village à :
- Monsieur William MORISSE partant à la retraite au 1^{er} octobre 2014 après 20 ans et 5 mois au service de la commune.
- Madame Colette ITHEN pour plus de 30 ans de bénévolat au sein des associations de la commune.
- Madame Colette LENOIR pour plus de 30 ans de bénévolat au sein des associations de la commune.

Dénomination de la maison communale

Le conseil à l'unanimité :

- Adopte cette proposition et décide de dénommer la maison communale située 6, Place de la Mairie, « Maison communale Madame Claude DELORME »
- Décide de fixer une plaque en pierre rectangulaire de 50 X 40 cm avec les armoiries de Fontenay-St-Père en couleur comportant l'inscription suivante :
 - « Maison communale
Mme Claude DELORME
Maire de 19683 à 2002 »
- Décide d'organiser une cérémonie d'inauguration en présence de Madame Claude DELORME, le samedi 13 septembre 2014.

Demande de subvention auprès de la Fondation CNP Assurances pour l'achat d'un défibrillateur

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Décide d'acquérir un défibrillateur cardiaque et de l'installer sous le auvent de la « Maison Communale Madame Claude DELORME » située au cœur du village et accessible par tous (population, associations, école, personnel communal, ..)
 - Décide de solliciter une subvention auprès de la Fondation CNP Assurances.
 - S'engage à ne pas commander sans attribution de la subvention.
 - Dit que la dépense sera prévue au budget communal ou au budget du CCAS.

Conseil du 27 novembre 2014 :

Avenant à la convention entre la DDT et la commune de Fontenay-St-Père :

- Monsieur le Maire informe qu'à partir du 1er janvier 2015 la Direction Départementale des Territoires n'assurera plus l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.
- Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant à la convention qui liait la commune de Fontenay-St-Père et l'État.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ACCEPTE l'avenant à la convention d'instruction, par la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, entre la Commune de Fontenay-St-Père et l'État.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol entre la CAMY et la commune de Fontenay-St-Père :

- Monsieur le Maire informe qu'il convient de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol étant donné que la commune ne dispose pas de toutes les compétences nécessaires en la matière.
- La Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines dont la commune de Fontenay Saint-Père est adhérente depuis le 1er janvier 2013 propose une mise à disposition par convention

de son service pour l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'utilisation et l'occupation du sol pour la délivrance desquels le maire est compétent.

- Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture de la convention et après en délibéré, à l'unanimité,
- ACCEPTE la convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols proposée par la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Infraction au Code de l'Urbanisme :

- Monsieur le Maire informe qu'une infraction au code de l'Urbanisme a été relevé sur le territoire communal, qu'un procès-verbal d'infraction a été dressé ainsi qu'un arrêté ordonnant l'interruption des travaux à l'encontre des convenants.
- Monsieur le Maire propose de faire appel à Maître Véronique PIQUET, Avocate, afin de défendre la commune mais surtout de permettre que le règlement du Plan d'Occupation des Sols soit respecté.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- ADOPTE cette proposition.
 - DÉCIDE de faire appel à Maître Véronique PIQUET, Avocate à Mantes-la-Jolie.
 - DIT que les dépenses nécessaires seront imputées au budget communal.

Participation financière pour le projet d'acquisition de matériel psychométrique dans le cadre du RASED :

- Monsieur le Maire informe qu'il a été sollicité par le psychologue scolaire affecté sur notre secteur, pour participer financièrement avec quatre autres communes, à l'acquisition de matériel psychométrique d'une valeur totale de 1 419,60 € TTC. La commune d'Issou qui est pilote sur le projet a adressé un courrier en indiquant que la participation financière sera égale pour chaque commune concernée par le projet, soit 283,92 €.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,
- DÉCIDE de participer financièrement à l'achat du matériel psychométrique pour un montant de 283,92 €.
 - DIT que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget communal.

Tarifs de location de mobilier/matériel communal :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- DÉCIDE de modifier les tarifs de location de mobilier/matériel communal.
 - FIXE les tarifs suivants :
 - ➔ Kit pour 25 personnes : 25,00 € de location et 50,00 € de caution (25 chaises + 6 plateaux + 12 tréteaux + tables rondes)
 - ➔ Kit de 25 chaises : 10,00 € de location et 50,00 € de caution
 - ➔ 9 Tables rondes : 10,00 € de location et 50,00 € de caution
 - FIXE les conditions de location suivantes :
 - ➔ La réservation se fera par écrit en Mairie en indiquant les dates et horaires de retrait et de remise du matériel ainsi que la quantité de matériel souhaitée. Ce courrier sera accompagné

du règlement et du chèque de caution à l'ordre du Trésor public. La location est réservée aux fontenaisiennes et fontenaisiens uniquement.

- DIT que ces tarifs seront en vigueur à partir du 1er décembre 2014.

Location de vaisselle :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'acheter de la vaisselle et de la proposer à la location des fontenaisiennes et fontenaisiens uniquement.
 - FIXE les tarifs de location de la vaisselle comme suit :
 - ➔ un kit de vaisselle pour 100 personnes : 50,00 € de location et 200,00 € de caution (assiettes, verres, couverts)
 - FIXE les conditions de location suivantes :
 - ➔ La réservation se fera par écrit en Mairie en indiquant les dates et horaires de retrait et de remise du matériel ainsi que la quantité de matériel souhaitée. Ce courrier sera accompagné du règlement et du chèque de caution à l'ordre du Trésor public.
 - DIT que ces tarifs seront en vigueur à partir du 1er janvier 2015 et seront encaissées sur la régie de la location.

Classement en passage piéton de diverses voies communales :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- DÉCIDE de classer en passage piéton uniquement les voies suivantes :
 - o le passage du bois clair
 - o le passage du commun
 - o le passage de la Lubine
 - SOLLICITE une subvention auprès du PNR du Vexin Français pour aider la commune dans la réalisation de cette décision.

Installation d'un point relais (collecte) textile sur le territoire communal :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'installer un point relais (collecte) de textile au terrain communal situé rue de Meulan.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Convention d'adhésion au dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP) :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'adhérer au dispositif de Conseil en Énergie Partagé subventionné par le PNR du Vexin Français.

Mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Face au constat, partagé par tous les acteurs, que l'échéance du 1er janvier 2015 ne serait pas respectée, un agenda d'accessibilité programmée a été mis en place.
- L'agenda programmé est un document de programmation pluriannuelle qui précise la nature des travaux et leur coût devra être réalisé avant le 1er octobre 2015.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- DÉCIDE de réaliser cet agenda pour le 1er octobre 2015.

Comme l'exige la loi, voici le texte intégral de la délibération : Révision du Plan d'Occupation de Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)



M. le Maire expose au conseil municipal :

- que la commune ayant pour projet la mise en place d'un PLU à Fontenay Saint-Père qui donnera à la commune l'opportunité de se mettre en cohérence avec la loi et de disposer d'un document de planification stratégique décrivant les axes majeurs de son développement pour les années à venir, souhaite réviser son document d'urbanisme ;
- qu'il est donc nécessaire de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) répondant aux dispositions édictées à l'article L.121-1 et suivant du code de l'urbanisme, sur l'ensemble de son territoire communal ;
- que suite aux dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014 rendant caducs les POS au 31 décembre 2015, la commune doit mettre son POS en forme de PLU dans un délai de 3 ans suivant la publication de la loi ;
- que le POS actuel approuvé le 10 décembre 1984 et modifié en dernier lieu le 20 avril 1999, ne répond plus aux exigences actuelles de l'aménagement spatial et durable de la commune ;
- que la révision du POS valant élaboration d'un PLU est rendue nécessaire afin de disposer d'un document d'urbanisme à portée stratégique et réglementaire pour la commune qui traduit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme souhaitées par les élus ;
- que dans ce contexte la commune souhaite définir à travers son PLU une politique de développement urbain équilibrée à l'échelle de son territoire prenant en compte les principaux objectifs de développement durable suivants :

Développement urbain

- Recomposer le tissu urbain, redéfinir l'affectation des sols sur l'ensemble du territoire pour favoriser un développement urbain équilibré et maîtrisé, tout en :
 - Maîtrisant l'évolution démographique de la commune et l'étalement urbain.
 - Permettant à la collectivité de maîtriser quantitativement et qualitativement les formes de son développement urbain
- Conforter et valoriser le centre-village afin de lui redonner une meilleure lisibilité et conserver son identité tout en préservant les espaces verts cœur de village (Identifier et tenir compte des éléments remarquables du patrimoine bâti et naturel).
- Concourir à un développement urbain respectueux de l'environnement et du cadre de vie.

Équipements et espaces publics

- Prendre en compte les besoins liés aux équipements collectifs futurs.

Transport et déplacements

- Améliorer l'organisation des différentes formes et de déplacement.

- Améliorer l'accessibilité du territoire en diversifiant les modes de transport alternatifs à la voiture, en développant les liaisons douces.
- Sécuriser les déplacements.

Développement économique :

- Le confortement de la zone d'activité dite « les Fourmeaux »
- Favoriser l'essor de commerces et services de proximité pour la qualité de vie des habitants.
- Soutenir une activité agricole dynamique en préservant des espaces agricoles
- Œuvrer pour le développement des réseaux numériques sur le territoire communal,

Gestion durable :

- Environnement
 - Prendre en compte les secteurs de biodiversité et les dynamiques fonctionnelles des réseaux écologiques
 - Prendre en compte les éléments de la trame agro-environnementale
 - Assurer un cadre de vie et un environnement de qualité aux habitants
- Paysage
 - Préserver et valoriser les éléments qui caractérisent le paysage communal et qui participent à la qualité du cadre de vie des habitants
 - Préserver la valeur patrimoniale du bâti traditionnel
 - qu'il convient donc de se conformer aux dispositions du code de l'urbanisme et du code de l'environnement en vigueur, issues notamment de deux lois et de leurs décrets d'application en ce qu'elles réforment l'élaboration des documents d'urbanisme et substituent au POS, le PLU. Il s'agit de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouveau Urbains, dite loi SRU et de la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et à l'Habitat. Ces différents textes ont été complétés et d'autres lois sont venues s'ajouter à celles-ci permettant notamment la mise en place de nouveaux outils. On peut citer notamment la loi portant Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006, la loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle II et les décrets d'application du 29 février 2012, la loi de mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social du 18 janvier 2013 dite loi Duflot, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, . . .
 - que la commune n'étant pas concernée par un site Natura 2000, une évaluation environnementale stratégique ne sera pas nécessaire,
 - qu'il y a lieu de mettre en révision le POS pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et de fixer les modalités de la concertation avec la population

pendant la procédure de révision du POS valant élaboration du PLU.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et en particulier ses articles L.121-1, L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants et enfin l'article L.300-2 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 1984 ayant approuvé le POS et la délibération du 20 avril 1999 approuvant la dernière modification du POS,

Après avoir entendu l'exposé du maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- de prescrire la révision du POS pour élaborer un PLU sur l'ensemble du territoire communal,
- d'engager dès à présent, en vertu de l'article L.300-2, une concertation publique avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées selon les modalités précitées et ce, pendant toute la période d'élaboration du projet de PLU, c'est-à-dire jusqu'à l'arrêt de projet de PLU par le conseil municipal, et de fixer les modalités suivantes pour la concertation :

- de publier dans le bulletin municipal, les principales informations se rapportant à la révision du POS valant élaboration d'un PLU et à son état d'avancement ainsi que sur le site internet de la commune
- de tenir à la disposition du public, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, un registre destiné à recueillir ses observations,
- de recueillir en mairie l'avis écrit des associations,
- de mettre les principaux documents liés à l'élaboration du PLU à la disposition du public, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture,
- d'organiser des réunions publiques au cours desquelles seront respectivement présentés le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et l'arrêt de projet de PLU,
- d'associer les services de l'Etat, à l'élaboration du projet de PLU conformément aux articles L.121-4 et L.123-7,
- de consulter à leur demande au cours de l'élaboration du projet conformément aux articles L.121-4 et L.123-8, les personnes publiques autres que l'Etat qui en auront fait la demande : les présidents du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'EPCI dont la commune est membre (CAMY), de l'EPCI ou syndicat mixte en charge du SCoT (CAMY), de l'EPCI compétent en matière de PLH dont la commune est membre (CAMY), du syndicat des transports d'Ile de France (STIF),

de l'EPCI de coopération intercommunale voisins compétent en matière de PLU, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture, ou leurs représentants, du Parc Naturel Régional du Vexin Français et de les consulter à leur demande,

- de consulter également à leur demande au cours de l'élaboration du projet de PLU, conformément à l'article L.123-8, les maires des communes voisines à savoir Limay, Sailly, Drocourt, Saint-Cyr-en-Arthies, Guitrancourt, Follainville-Dennemont, Brueil-en-Vexin,
- de recueillir l'avis, à l'initiative du maire au cours de l'élaboration du projet de PLU, conformément à l'article L.123-8, tout organisme ou association compétent en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacements,
- de recueillir, à sa demande, l'avis du représentant de l'ensemble des organismes mentionnés à l'article L.411-2 du code de la construction et de l'habitation (Office public de l'habitat, sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré, les sociétés anonymes coopératives de production et les sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré et les fondations d'habitations à loyer modéré) propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de la commune ;
- de consulter, à leur demande, au cours de l'élaboration du projet de PLU, conformément à l'article L.121-5, les associations locales d'usagers agréées et les associations agréées de protection de l'environnement visées au titre de l'article L.252-1 du code rural,
- de confier à un bureau d'études les études liées à la révision du POS valant élaboration d'un PLU et de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du PLU,
- de constituer une commission municipale d'urbanisme chargée de suivre les travaux de l'élaboration du PLU,
- de solliciter de l'Etat, conformément au décret n°83-1122 du 22 décembre 1983 pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du POS valant élaboration d'un PLU (Dotation Globale de Décentralisation,
- de solliciter les aides du Conseil Général des Yvelines, pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du POS valant élaboration d'un PLU,
- d'inscrire les dépenses occasionnées pour les études et la révision du document d'urbanisme dans la section investissement du budget. Ceci donne droit aux attributions du fonds de compensation de la TVA.

Commissions

Monsieur Thierry JOREL – Maire – est de plein droit Président de toutes les Commissions

Urgences catastrophes naturelles et/ou autres	Travaux Généraux & Voirie	Urbanisme et permis de construire	Fêtes et Cérémonies	Relations Associations
Responsable : G. JAGOURY (06 08 91 59 88) Membres : A. ITHEN M.C. GOUET P. HEBERT E. LIEUSSOU C. LAUDE A. GIMENEZ P. MOCQUARD A. GUEGAN Membres extérieurs : J. BANCE P. COLLIN W. MORISSE J.-P. PASSARIE P. GOUPIL	Responsable : A. ITHEN (06 73 94 06 68) Membres : T. JOREL A. ITHEN C. LAUDE I. DE LA MAZIERE P. MOCQUARD A. GUEGAN A. GIMENEZ	Responsable : A. ITHEN (06 73 94 06 68) (adjoint responsable Procès-verbaux) Membres : T. JOREL C. MOUTHON C. LAUDE I. DE LA MAZIERE M.C. GOUET Commission Technique : A. GIMENEZ P. MOCQUARD Membres extérieurs : E. ZIEGLER F. DUJARDIN	Responsable : P. HEBERT (06 78 45 82 67) Membres : M.C. GOUET T. JOREL M. BANCE G. JAGOURY E. LIEUSSOU A. GIMENEZ A. VEINGUERTENER Membres extérieurs : F. GRACIA M. MOCQUARD	Membres : M.C. GOUET P. HEBERT M. BANCE E. LIEUSSOU
Finances	C.C.A.S.	Communication	Appels d'Offres	Relations avec l'école (Scolaire et Jeunesse)
Responsable : T. JOREL (07 87 01 84 59) Membres : Tous les Conseillers	Responsable : T. JOREL (07 87 01 84 59) Membres : M.C. GOUET (Vice-Présidente) B. BRITSCH M. BANCE I. DE LA MAZIERE C. MOUTHON Membres extérieurs : M. DOULUT S. FICHET Y. FOURDAN A. LEEST A. COLAROSSO	Responsable : C. MOUTHON (06 15 92 83 21) Membres : C. MOUTHON M.-C. GOUET M. BANCE B. BRITSCH E. LIEUSSOU A. VEINGUERTENER	Président : T. JOREL (07 87 01 84 59) vice-président : A. ITHEN Titulaires : A. GUEGAN E. LIEUSSOU A. GIMENEZ Suppléants : C. MOUTHON C. LAUDE P. HEBERT	Responsable : I. DELAMAZIERE (06 60 43 68 04) Membres : M.C. GOUET M. BANCE B. BRITSCH A. VEINGUERTENER
Caisse des écoles	Environnement : Embellissement	Environnement : Développement durable	Environnement : Tourisme Vert	Maison Claude Delorme (Occupation)
Responsable : T. JOREL (07 87 01 84 59) Membres : M.C. GOUET P. MOCQUARD A. VEINGUERTENER I. DE LA MAZIERE Membres extérieurs : Elections à venir	Responsable : A. GUEGAN (06 34 76 79 81) Membres : T. JOREL M.C. GOUET M. BANCE E. LIEUSSOU B. BRITSCH I. DE LA MAZIERE Membres extérieurs : M. BUQUANT B. WILLEMART	Responsable : G. JAGOURY (06 08 91 59 88) Membres : A. ITHEN C. MOUTHON B. BRITSCH I. DE LA MAZIERE P. MOCQUARD A. GUEGAN Membres extérieurs : B. DELMOTTE	Responsable : A. ITHEN (06 73 94 06 68) Membres : A. ITHEN C. MOUTHON M.C. GOUET P. HEBERT B. BRITSCH C. LAUDE P. MOCQUARD Membres extérieurs : B. GONTARD P. TOMIET	E. LIEUSSOU M.C. GOUET
				Relais d'Assistante Maternelle d'Issou C. MOUTHON A. GUEGAN
				Centre de Loisirs «le Potager» E. LIEUSSOU M.C. GOUET

Avancement problèmes de ruissellement

Depuis de nombreuses années le débordement du ru de Fontenay lors de fortes précipitations est une véritable angoisse pour les riverains

Le 7 août dernier, une pluie intense s'est déversée sur notre village. En quelques heures, les rues de Fontenay Saint-Père (principalement la rue de la Grande Vallée) ont été inondées.

Les photos montrent l'intensité de cette catastrophe. Des habitants ont été fortement touchés (dommages matériels, caves, jardins endommagés). Le centre de Levallois, le Potager, a été inondé au niveau du local technique et fermé pendant plusieurs jours.



Ce type d'événement est de plus en plus fréquent et nous ne pouvons laisser perdurer cela.

Pour être efficace le plus rapidement possible nous sommes repartis des études déjà réalisées et avec le service « gestion des bassins versant » de la CAMY et avec le service « environnement » du PNRVF, nous avons priorisé les actions à mettre en place.





Notre but étant de diminuer les arrivées d'eau dans le ru.

Il s'agit dans un premier temps de stopper les ruissellements du GR2, de la côte d'Envie et de Beaufremont qui dévalent la rue du Moulin et également de réguler le débit du ru Mian. Ces deux actions devraient permettre de résoudre une bonne partie des débordements du ru dans la Grande Vallée.



Pour réaliser ces ouvrages nous devons faire des réserves foncières, des contacts ont déjà été pris avec certains propriétaires qui font preuve de solidarité.

La seconde étape sera de planifier des actions plutôt cœur de village (Débordement devant le Potager, ruissellement rue de Meulan, rue de Montgison et afflué d'eau de pluie devant la Mairie)

La dernière étape sera la mise en place d'actions douces sur les différents bassins versants qui alimentent le ru Mian et le ru de Fontenay. Parallèlement à ces actions, nous allons travailler sur les eaux provenant des gouttières. Dans un premier temps en vérifiant qu'elles ne sont pas déversées dans le réseau des eaux usées et dans un deuxième temps qu'elles soient récupérées dans chaque propriété car le ru est devenu au fil du temps le collecteur des eaux pluviales.

Nous vous informerons régulièrement de l'avancement de ce projet.

Permis de Construire 2013/2014

- Monsieur GENOT Pierre ; 1, rue de la petite vallée ; extension d'une habitation
- Monsieur GAILLARD Daniel ; chemin de la glissière ; remplacement de la toiture, remplacement des gouttières, création d'avant-toit (tacite au 14/03/2014)
- Monsieur DEBERRY Patrick ; 15, rue de la mairie ; ravalement de la façade
- Monsieur RETOU Gilles ; 14, rue de la mairie, Lieu-dit Le Moucet ; divisions foncières (tacite au 04/06/2014)
- Monsieur DUVAL Benoît géomètre expert ; 10-12, rue de Meulan ; divisions foncières (tacite au 14/06/2014)
- Monsieur BANCE Jacques ; 6, rue Eloi ; changement de couverture, changement de châssis de toit
- Monsieur COLAROSSO André ; 26, rue Pasteur ; changement de couverture, ravalement de façade
- Monsieur PIERRE Michel ; 5, rue de la petite vallée ; réfection d'un mur de clôture
- Monsieur ZIEGLER Etienne ; chemin le moulin des vallées, route de Guitrancourt ; construction d'un box pour chevaux
- Cabinet ABELLO Jean-Pierre et Olivier ; 7, ferme Sainte-Thérèse, Lieu-dit Montgison ; division foncières
- Madame BOUGON Catherine ; 24, rue Pasteur ; changement de fenêtres, changement de vitrine de fenêtres, changement d'une porte-fenêtre

Avancement des projets

Tant lors de notre campagne électorale que lors de nos communications récentes, nous avons fait l'engagement de vous tenir informés de l'avancement des projets.

Ce bulletin annuel est l'occasion de concrétiser ces annonces en exposant selon les thèmes de notre organisation les actions réalisées et à venir.

La Ruralité : Conserver le caractère rural de notre village

Urbanisme :

Nous avons annoncé que nous souhaitons être acteurs de l'urbanisme de notre village afin de garantir une certaine pérennité des atouts de notre village. Le désengagement des services de l'état a accéléré cette prise en compte.

Après une période d'apprentissage et d'appropriation nécessaire, nous avons repris en interne la gestion d'un certain nombre de sujets :

La gestion du domaine public routier

- ◆ Les arrêtés d'alignement (Fixer les limites entre la propriété et la voie publique)
- ◆ Les arrêtés de voirie : Permissions de voirie pour ; déménagement, benne, échafaudages et échafaudages volants, Bateau (Pour les occupations temporaires du domaine public routier).

La gestion de certains dossiers d'urbanisme.

- ◆ Demande de DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner ; Déclaration à la collectivité territoriale d'intention de vente d'un bien)
- ◆ Demande de conformité (vérification de l'achèvement des travaux conforme au dossier de demande)
- ◆ Renseignement d'urbanisme (certificat d'urbanisme contenant toutes les informations relatives à un bien)
- ◆ DICT (Demande d'intention de Commencement de Travaux ; Avant de démarrer des travaux à proximité d'un ou plusieurs réseaux ou canalisations)

Du fait que nous sommes dans un périmètre de protection des immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques et dans un site inscrit (PNRVF), la gestion de certains dossiers d'urbanisme impose l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France même si l'instruction demeure en Mairie.

- ◆ Demande de Certificat d'Urbanisme (CUA, demande d'informations simple)
- ◆ Les déclarations préalables de travaux (projet de réalisation d'aménagement de faible importance). D'autres seront instruits par les services de la CAMY
- ◆ Demande de Certificat d'Urbanisme (CUB, demande d'informations liées à un projet)
- ◆ Demande de permis de construire (réalisation de travaux de grandes importances).

- ◆ Les déclarations préalables de travaux impliquant une taxe aménagement (garages et abris de jardin)
- ◆ Permis de démolir

Cette nouvelle organisation de la gestion de l'urbanisme doit permettre dans certains cas de raccourcir les délais d'instruction.

Attention : Nous vous rappelons que tous vos projets doivent suivre ces démarches administratives. La commission urbanisme est à votre disposition tous les mardis soir (18h) pour vous conseiller et vous accompagner.

La ruralité c'est aussi la transformation de notre POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) ; administrativement, ce travail se fera avec l'appui d'un cabinet de conseil ; c'est pour cela qu'une convention a été signée avec l'AUDAS. Ce dernier va nous accompagner dans la rédaction d'un cahier des charges qui nous permettra de lancer un appel d'offres en vue de la désignation d'un bureau d'études.

Nous devons avoir finalisé cette transformation d'ici mars 2017 ! Nous vous tiendrons régulièrement informé de l'avancement des travaux.

Les carrières :

Malheureusement ce dossier est toujours d'actualité. La Municipalité participe à toutes les réunions organisées par la sous-préfecture et nous suivons de très près les études d'impacts réalisées par la société CALCIA. Nous soutenons également les actions initiées par l'association AVL3C. Cependant, rien ne pourra réussir sans vous tous, c'est pour cela que nous vous invitons à soutenir et aider l'AVL3C.

Le Service Public : Écouter, être disponible, être transparent et accompagner

✓ *Les services :*

Nous souhaitons être à votre écoute, pour cela les horaires de la mairie ont été aménagés, et les élus sont à votre disposition à tout moment. Les commissions ont été ouvertes aux personnes qui souhaitent s'investir avec nous ; ainsi, nous accueillons de nouveaux membres au sein des commissions Urbanisme, Travaux, Fêtes et cérémonies, Environnement et Embellissement, Tourisme Vert, Commission d'urgence. Nous avons réajusté les prix de location des tables et chaises et investi dans de la vaisselle qui pourra être louée avec ou sans la maison Claude Delorme. Au regard de sa réussite le bal du 14 juillet sera sans nul doute renouvelé l'an prochain.

Vous retrouverez les actions sociales du CCAS en page 14 mais sachez déjà que nous sommes dans l'attente d'une subvention pour l'achat d'un défibrillateur. De nouveaux services devraient apparaître en 2015 et notamment la mise en place d'un marché hebdomadaire au printemps, un comité des fêtes...

✓ *Le scolaire et le périscolaire :*

Outre la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et des activités périscolaires associées, la refonte des règlements de cantine et du périscolaire, la mise en place d'une charte de savoir vivre et du respect mutuel, nous avons porté nos efforts sur l'accès pour nos enfants à internet. Ainsi, internet est disponible sur tous les ordinateurs de la salle informatique, sur 2 ordinateurs de la classe des cours moyens et sur celui du bureau de la Directrice. Il nous reste à installer un serveur et le logiciel de l'éducation nationale AMONECOLE qui permettra aux enfants de « surfer » en toute sécurité.

Nous attendons la dotation par le Conseil Général d'une subvention qui nous permettra d'acheter deux tableaux numériques interactifs pour la classe des CM et des CE. Nous avons mis en place l'aide aux leçons pour les enfants de la garderie qui rentrent tard chez eux.

✓ *La sécurité :*

Nous souhaitons mettre à votre disposition des moyens pour votre sécurité, ainsi il vous a été permis de récupérer gratuitement du sel de déneigement.

2015 verra également le démarrage d'une étude globale en vue d'améliorer la sécurité et la circulation routière.

l'Environnement : l'amélioration et la préservation de notre cadre de vie

Nous avons mis en place 3 commissions spécifiques sur le thème de l'environnement.

✓ *L'environnement durable.*

Cette commission a initié l'opération « nettoyons la nature » à laquelle vous avez participé (pour mémoire 400 kg de déchets ont été récupérés). En 2015, cette commission va installer une borne Relais pour la récupération des vêtements et en partenariat avec le PNRVF signer une convention avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie pour du conseil en Énergie Partagé. Nous allons également revoir la gestion des déchets générés par la commune pour mieux respecter notre environnement.

✓ *L'embellissement*

Même si notre engagement dans le Zerophyto est une réelle problématique, nous nous efforçons d'être présents sur le nettoyage du cimetière, des rues et trottoirs, des Places. Le monument aux morts a également été nettoyé. Vous avez très certainement remarqué les réalisations de cette commission que vous retrouverez en page 32.

✓ *Le tourisme vert*

Le tourisme vert rentre dans notre démarche de protection de notre environnement. Nous allons développer des chemins de promenade en réhabilitant les sentes et les chemins qui traversent notre village. Le Passage du Commun sera le commencement du projet. Nous travaillons également avec la Camy et les Coteaux du Vexin pour mettre en place des liaisons douces pour relier Limay, Fontenay et Guitrancourt.

Voici des exemples de choses simples et rapides que nous souhaitons promouvoir, d'autres suivront en 2015 mais pour leur efficacité, nous avons besoin de vous tous. La préservation de notre cadre de vie est l'affaire de tous !

Le Développement : Des réponses réalistes et adaptées aux besoins des villageois

✓ *Les tennis*

Des devis sont réalisés pour réhabiliter les courts. Les subventions sont inexistantes pour ce type d'opération car nous ne sommes pas affiliés à la fédération. Nous ne désespérons pas de trouver une solution dans les meilleurs délais.

✓ *La structure périscolaire et l'accessibilité*

Deux opérations coûteuses mais nécessaires. Le financement se fera par la mise en place d'un contrat rural. Nous nous devons également de respecter le calendrier imposé par l'Etat concernant la mise en place de l'accessibilité des personnes handicapées aux établissements publics. Cette action concerne : la Mairie, l'école, la maison Claude Delorme, l'église, et les vestiaires du terrain communal et devra être réalisée en 2018.

✓ *Le plan d'assainissement*

Après nous avoir sollicités pour la réalisation de l'assainissement des rues de l'Ancienne Mairie, du Saussaye et de Follainville pour 2015, la CAMY a planifié ces travaux pour fin 2016 début 2017.

✓ *Le cimetière*

Le mur du cimetière côté rue de la Paix a été restauré dans sa totalité ; nous avons prévu juste une consolidation mais au vu de l'état du mur, il s'est avéré nécessaire de tout refaire. Au cours de l'année prochaine, nous espérons terminer la réfection des autres murs. De plus une action d'embellissement de notre cimetière est lancée et bientôt des arbres et fleurs devraient y être implantés.

✓ *La sacristie*

Le toit de la sacristie est à refaire. Après consultation de l'architecte des Bâtiments de France, nous allons programmer les travaux à faire et les subventions à demander

✓ *Le terrain communal*

Une demande de subvention est réalisée auprès de la Fédération Française de Football pour l'éclairage, la création d'un portail d'accès au terrain, les mains courantes et des bancs de touche.

Les travaux à réaliser au sein de notre Commune sont nombreux et variés. C'est un sujet de préoccupation quotidienne.

Toutes nos actions n'ont qu'un seul but, rendre notre village agréable à vivre pour ses habitants et apprécié par ses visiteurs qui seront nos partenaires dans la défense de notre environnement

Centre Communal d'Action Sociale

La Commission du CCAS met en œuvre la politique sociale insufflée par le Conseil Municipal avec pour objectif premier, une cohérence entre les besoins des Fontenaisiennes et Fontenaisiens et une priorisation d'actions d'accompagnement vers les plus nécessiteux. Sa première action, au regard des données sociologiques actuelles (recul du vieillissement, retraite plus active...) a été de décaler l'âge des bénéficiaires du colis et du repas de Noël.

Cette mesure a permis entre autres, de dégager des budgets supplémentaires pour :

- ◆ investir dans un défibrillateur (prochainement installé à la maison Claude Delorme) et dans ses formations associées.
- ◆ modifier les tranches d'âges pour les bénéficiaires des bons de chauffage afin d'en faire profiter un plus grand nombre.

Sa seconde action a été de remettre, cette année, le colis de Noël, lors d'une petite manifestation conviviale partagée avec les enfants des activités périscolaires. Créer d'avantage de liens entre les générations nous semble être également un bel objectif. D'autres actions devraient suivre.

Ci-dessous une présentation du CCAS qui nous paraît nécessaire. N'hésitez pas à nous contacter.

Qu'est-ce que le CCAS ?

Le CCAS, Comité Communal d'Action Sociale, est une structure administrative locale chargée d'évaluer

régulièrement les besoins sociaux de la population et de mettre en œuvre, au sein de la commune, la politique sociale déterminée par les élus locaux.

Quels sont les objectifs du CCAS ?

En liaison étroite avec les institutions publiques et privées :

- ◆ Lutter contre l'isolement
- ◆ Apporter une aide morale et financière
- ◆ Assister les personnes concernées dans leur vie quotidienne dans les domaines suivants : logement, emploi, santé, vieillesse, famille, enfance, finances...

Quelles sont les obligations légales du CCAS ?

Aider au montage des dossiers :

- ◆ RSA
- ◆ CMU (couverture maladie universelle) et Aide médicale de l'État
- ◆ Obligations du CCAS en matière de domiciliation
- ◆ APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- ◆ Lutte contre l'exclusion
- ◆ Réaliser une analyse des besoins sociaux
- ◆ Procéder aux enquêtes sociales
- ◆ Tenir un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale, légale et facultative.

Quels sont les moyens dont dispose le CCAS ?

Le CCAS fonctionne avec un budget qui lui est propre provenant de différentes dotations, subventions, participations dont une subvention annuelle du Conseil Municipal. Cette subvention est répartie en fonction des besoins et des demandes des habitants.

Qui sont les membres du CCAS à Fontenay Saint-Père ?

Ce sont 10 personnes sous la présidence du Maire de la commune, réunies à parité des membres élus du Conseil Municipal et de personnes extérieures.

Noms	Téléphones	Adresses	Mail
BANCE Marie	07 61 43 84 64	6 rue Eloi	mairie-bance@fontenay-st-pere.fr
BRITSCH Brigitte	06 88 75 78 98	5 rue de la Paix	mairie-britsch@fontenay-st-pere.fr
COLAROSSO André	07 86 22 54 64	26 rue Pasteur	andre.colarossi@orange.fr
DOULUT Michèle	06 71 94 14 91	7bis rue P. Curie	michele.doulut@dbmail.com
FICHET Simone	01 34 79 14 89	2 rue des Sablons	simonefichet@aol.com
GOUET Marie Christine	01 34 79 11 75 06 34 70 07 87	9bis rue Léon Andrieux	mairie-gouet@fontenay-st-pere.fr
JOREL Thierry	07 87 01 84 59	Mairie	mairie-jorel@fontenay-st-pere.fr
FOURDAN Yvette	01 34 79 13 92	3bis rue de Montgison	
LEEST Annette	01 34 79 14 04 06 43 13 12 13	24 rue Léon Andrieux	
DE LAMAZIERE Ingrid	06 60 43 68 04	4 rue des Prés	mairie-delamaziere@fontenay-st-pere.fr
MOUTHON Christine	06 15 92 83 21	18 rue Pasteur	mairie-mouthon@fontenay-st-pere.fr

Comment faire appel au CCAS ?

Se faire connaître en venant, à la mairie ou prendre contact par téléphone auprès d'un membre du CCAS de la commune.

En toute confidentialité, un dossier de demande d'aide est constitué afin que les membres de la commission puissent statuer, en connaissance de cause, sur les besoins évoqués.

Comment fonctionne le CCAS ?

Le CCAS se réunit au moins 4 fois/an et suite à une demande d'aide.

Sous la présidence du Maire de la commune, les membres du bureau débattent et décident des aides qui peuvent être accordées.

Cette équipe s'engage à la solidarité et à la recherche de solutions dans le respect des personnes. Elle est soumise à une totale discrétion. Elle met en lien les personnes concernées avec les structures professionnelles ou associatives de proximité.

C'est aux habitants les plus démunis et/ou les plus isolés de la commune que nous pensons d'abord et c'est pour eux que chaque membre du CCAS a souhaité faire apparaître ses coordonnées personnelles.

Quelles idées, quels projets du CCAS de Fontenay Saint-Père ?

Actions déjà existantes :

- ◆ Un repas ou un colis de fin d'année pour les plus de 70 ans
- ◆ Une sortie par an
- ◆ Bons de chauffage (sous condition de ressources)
- ◆ Pour le maintien des personnes au domicile gestion des téléalarmes et portage des repas
- ◆ Les menus services (courses, accompagnement voiture...)

Actions envisagées :

La nouvelle équipe a lancé quelques idées basées sur la sécurité, la solidarité, la convivialité.

- ◆ Accompagnement aux démarches et aide administrative (écrivain public)
- ◆ Pose d'un défibrillateur pour la maison communale Claude Delorme et formation de quelques personnes y intervenant.
- ◆ Aide aux transports pour les collégiens et lycéens.
- ◆ Achat groupé de détecteurs de fumée (obligatoires en 2015)
- ◆ Mise en place d'un réseau de jeunes venant en aide aux plus âgés : menus travaux, compagnie, jeux, lecture, présence en période de canicule ou en l'absence de la famille...
- ◆ Organisation d'une réunion conviviale et inter-générationnelle pour remettre les colis de Noël :

Les personnes âgées du village ont été invitées à un goûter de Noël en présence des enfants, qui ont préparé, lors des activités péri éducatives, quelques surprises à leur offrir.

Cette réunion a permis : aux plus anciens de se retrouver et de se rencontrer pour mieux se connaître ou renforcer des liens et aux plus jeunes, de s'investir et de découvrir le plaisir de donner aux autres.

C'est sur la péniche «Le Boucanier» à Mantes la Jolie que d'autres personnes âgées du village ont pu partager un agréable moment au cours d'un déjeuner dansant.

Le premier objectif du CCAS est avant tout de recenser la population en difficulté, connaître et comprendre ses besoins réels, accompagner les personnes isolées ou en perte d'autonomie.

Et puis, se rencontrer, discuter, échanger, rompre l'isolement et, dans le dialogue et la discrétion, trouver ensemble des aides adaptées et efficaces.

N'hésitez pas à nous contacter !

Carnet

Naissances :

- ◆ BECHERI Lila, née le 13 décembre 2013
- ◆ POIRCUITTE Maxime, né le 23 avril 2014
- ◆ THIBAUT Emy, née le 5 mai 2014
- ◆ MORAZZINI Gabin, né le 29 juin 2014
- ◆ TESSIER Elina, née le 8 juillet 2014
- ◆ FERNANDES Nolhan, né le 10 juillet 2014
- ◆ ROBIN Maxime, né le 16 juillet 2014

- ◆ PIOTROWSKI Gabrielle, née le 26 septembre 2014

Mariages :

- ◆ GOMME Bruno et GASSON Josette, le 27 février 2014
- ◆ BONNENTIEN Guillaume et PORTIER Clémence, le 12 juillet 2014
- ◆ CUVELIER Denis et LEVIEIL Audrey, le 27 septembre 2014
- ◆ ETIENNE Christian et PEDROSA Carole, le 22 novembre 2014
- ◆ BOSQUET Benoît et LHUILLIER Sarah, le 13 décembre 2014

Décès :

- ◆ RALLET Odette, née TRONCHERE
- ◆ DUPONT Jean
- ◆ DALMAT Tamara, née KAVOUNOVSKY
- ◆ BASSET Raymonde, née GUERBOIS
- ◆ GUILLERM Jeannine, née POEZEVARA
- ◆ GUERBOIS Noël
- ◆ PAIN Jean-Pierre
- ◆ PERRAULT Robert
- ◆ GUILLERM Georges
- ◆ BERTRAND Madeleine, née FRIEDRICH
- ◆ MARHEUX Françoise, née GUERIN
- ◆ BOUGON Catherine

Fête de l'école

Le 20 juin 2014, la fête de l'école a rassemblé toutes les générations de Fontenaisiennes et de Fontenaisiens.

C'est un rendez-vous majeur pour les enfants qui, tout au long de l'année, préparent ce spectacle.

Cette fête marque la fin d'un cycle pour les plus grands avec le départ pour le collège ! Pour les parents et grands-parents, c'est un moment de fierté lorsque leurs enfants et petits enfants apparaissent sur la scène.

Qui n'a pas été ému en voyant son bout'chou danser ? En voyant



sa fille ou son garçon parler haut et fort devant tant de monde ?

Et que de souvenirs, quand adulte, on se rappelle avoir été soi-même sur la scène !

Cette année, en plus de toutes ces émotions, tous les Fontenaisiennes et Fontenaisiens ont célébré le départ de Mme Leroux et Mme Logghe qui, après 13 années pour l'une et 7 années pour l'autre, ont été appelées à d'autres affectations.

Nous les remercions encore pour leur bienveillance et leur dévouement.

Bienvenue à M. Pantaignan et Mme Maconi.



Résultats du lâcher de ballon

Cette année encore les enfants de l'école ont pu voir le ciel du village se remplir de multiples couleurs grâce au lâcher de ballon organisé par la Mairie.

Sidonie LETOUZEY
Valentin LE ROUX
Barthélémy MULLIEZ
Tiara BOUFFART
Nicolas CAILLE
Mathis GRACIA

Jura 463 km
Cher 256 km
Loiret 181 km
Eure et Loire 121 km
Loiret 112 km
Seine et Marne 83 km

Remerciements à :
Parc animalier de Thoiry 78770 THOIRY
France Miniature 25, route du Mesnil 78990 ELANCOURT
Haras National des Bréviaires route du Perray 78610 LES BREVIAIRES.
Musée Rambolitrain 4, place Jeanne d'Arc 78120 RAMBOUILLET
Réserve zoologique de Sauvage Château de Sauvage 78125 EMANCE
Centre équestre La Cavale 11, rue du Moulin 78440 BRUEIL EN VEXIN
Tolysland route de Louvier 27700 TOSNY

Activités péri scolaires

Grâce aux activités péri scolaires mises en place, chaque vendredi, depuis la rentrée, les enfants découvrent le plaisir de s'exprimer et de partager leurs émotions dans la pratique des arts plastiques, de la musique ou du théâtre.

Avec Karine et Sophie, dès 3 ans, les plus jeunes fabriquent des instruments originaux, apprennent à écouter, « dessinent de la musique », « cueillent les fleurs du temps », apprivoisent les silences, les rythmes...

Dans l'atelier d'Estelle et d'Adeline, on dessine, on peint, on colle, on crée, on façonne, on est des artistes de la récup'... Avec des techniques simples « Les mains parlent » et racontent des « histoires en couleurs »...



Avec Caroline, les plus grands travaillent sur leurs émotions, imaginent des personnages, s'inventent des secrets à révéler au public, découvrent de semaine en semaine des techniques théâtrales. Caroline leur proposera bientôt de mettre en scène et de jouer des saynettes avec comme objectif essentiel de chasser la timidité pour mieux révéler la personnalité de chacun.



Animations et Sorties Scolaires 2013-2014

Blues sur Seine

En préparation du spectacle de blues du mardi 12 novembre, les élèves de CM1/CM2 ont bénéficié de six séances d'apprentissage d'harmonica avec Sébastien Charlier. La restitution du travail réalisé s'est déroulée en notre église de Fontenay Saint-Père. Les spectateurs ont apprécié l'investissement et l'enthousiasme des élèves.



Domaine de Chantilly vendredi 13 décembre 2013

Transport en car pour tous dans la matinée, avec à l'arrivée le traditionnel pique-nique. L'après-midi, spectacle équestre « La fiancée des neiges » sous forme de conte musical. Pour finir cette belle journée, visite des « Grandes Écuries » : musée du cheval abritant objets et œuvres d'art, liés au cheval et à son histoire.

La venue du père Noël vendredi 20 décembre 2013

Comme chaque année, dans chaque classe le sapin est bien décoré et le père Noël, avec son bel habit rouge est passé pour distribuer des cadeaux aux enfants.

Planètemômes jeudi 13 février 2014

Tous les élèves de l'école ont bénéficié d'une conférence adaptée à leur niveau et intégrée dans un projet de classe :

- « Le casse-tête d'Alice » abordant le thème du corps humain pour les élèves de la PS au CP ;
- « L'histoire de la vie, une fantastique évolution » pour les élèves de CE1/CE2 ;

■ « La communication, de l'oral à l'écrit » pour les élèves de CM1/CM2

Les animateurs de Planètemômes invitent les enfants à regarder avec curiosité et à mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent en devenant eux-mêmes de véritables acteurs en interaction avec les personnages des animations...

Spectacle « NON » lundi 31 mars 2014

C'est à Mantes-la-Jolie, au « Collectif 12 » dans le cadre du « Festival des Francos » que les élèves de la petite section au CP ont pu profiter d'un spectacle de contes traditionnels apprenant à grandir et à montrer l'importance de savoir dire NON à ce qui nous fait mal et la nécessité de dire OUI à la tendresse...



Balade à Vétheuil le 3 juillet 2014 après une formation vélo

Les élèves du CE1 au CM2 ont participé à des ateliers de maniabilité à vélo organisés par les enseignantes seules ou bien en collaboration avec un moniteur cycliste, Vincent Pflieger. Les élèves du cours moyen ont ensuite eu le plaisir de rouler en forêt avec notamment une randonnée à vélo jusqu'à Vétheuil. Ils ont pu ainsi déguster une bonne glace artisanale offerte par l'APEF

Permis Piéton mardi 22 mai 2014

La brigade de gendarmerie de Limay a fait passer aux élèves de CE1/CE2 le permis piéton qu'ils ont tous obtenu.

Activité Golf jeudi 5 juin 2014

Après s'être initiés à la pratique du Golf sur le stade de Fontenay, les élèves de CM1/CM2 se sont rendus au « Golf des boucles de Seine ». Ce fut l'occasion pour eux de jouer sur un véritable golf au travers de diverses activités: atelier sur les greens, parcours de golf et practice avec un professeur de golf professionnel.

Une journée au château de Vaux le Vicomte lundi 30 juin 2014

Belle journée pour cette sortie de fin d'année, tous les élèves de l'école se rendent en car à Vaux-le-Vicomte visiter ce magnifique château du XVII^e siècle. Les enfants, toujours sensibles aux histoires, aux lieux et aux ambiances, laissent libre court à leur imaginaire lors de la visite du château et des jardins.

Chaque classe a profité de différentes activités lors de cette sortie :

- « Le Carnaval des Animaux » pour les PS/MS ;
- « Balade Art et Philo » pour les GS/CP ;
- « Des histoires à

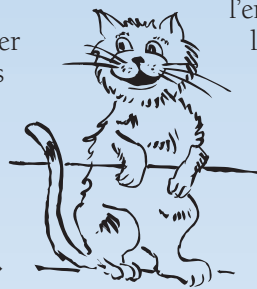
l'envers de l'Histoire », promenade contée pour les CE1 /CE2 ;

- « La malle de Molière », pièce de théâtre présentée aux élèves de CM1/CM2.

- Visite guidée du château pour les classes de CE et CM.

La journée s'est achevée par la visite du musée des équipages où sont présentées de magnifiques voitures à cheval avec leurs équipages.

Une journée riche en découvertes, que du bonheur pour tous...



Centre de loisirs Le Potager

La convention signée entre la ville de

Levallois et la commune de Fontenay Saint-Père, permet l'accueil des enfants de notre village de 6 ans au CM2.

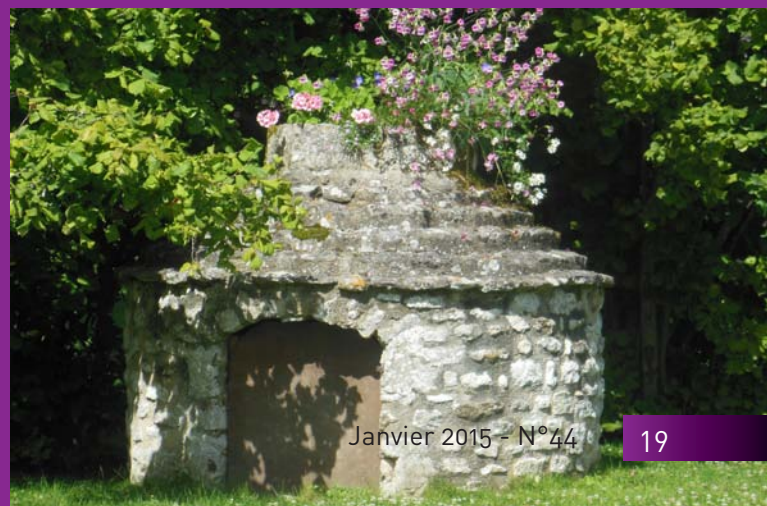
Les enfants sont accueillis les mercredis après-midi à partir de 13h30 jusqu'à 16h45, et à chaque vacances scolaires, de 10h30 à 15h45, avec une prolongation une fois par semaine l'été pour l'organisation d'un barbecue en soirée ; un après-midi par semaine, si le temps le permet, les enfants se rendent dans un parc avec jeux d'eau.

L'inscription annuelle est de 80 euros, auxquels s'ajoutent 2.50 euros par repas.

Une vingtaine d'enfants de Fontenay sont inscrits pour cette année, en autorisant jusqu'à 10 enfants par jour uniquement.

Les dossiers d'inscriptions sont à retirer en Mairie. Contact : M-Christine GOUET 06 34 70 07 87 mairie-gouet@fontenay-st-pere.fr

Chaque année en septembre, la Ville de Levallois organise un pique-nique au Potager, invitant les familles des enfants de Fontenay inscrits, et les élus. Le temps d'un après-midi, environ 2000 Levalloisiens traversent notre village et envahissent cet espace parsemé de jeux et animations.



Investiture



Bal du 14 juillet



Professeurs



ONTENAY
ST PERE

Commune du
PARC NATUREL REGIONAL
DU VEXIN FRANCAIS



Le Potager

Bonne retraite à
M. William Morisse



Nettoyons la nature



Gôûter de Noël

Noël au Boucanier



Amicale des Anciens Combattants

Le mardi 11 novembre 2014, pour le 96^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, autour du drapeau et des Anciens Combattants, Messieurs : Murbach, Meesman, Verseron, Paysan, Belley et Clipet, se sont réunis la Municipalité et un nombreux public



pour la cérémonie officielle.

Après la mairie et une minute de silence en mémoire des morts de Fontenay Saint-Père, une gerbe a été déposée au cimetière au Monument de la guerre de 1870.

Le chant de la victoire, la « Madelon » a ouvert la cérémonie Au Monument aux morts, suivi de l'appel de mémoire aux Fontenaisiens morts pour la France La « Marseillaise » reprise en chœur par tous a clôturé cette commémoration.



Pendant le vin d'honneur offert par la municipalité, nous avons admiré la belle exposition sur la 1^{re} guerre mondiale (photos, objets...).



Cette commémoration très émouvante, nous rappelle combien ce devoir de mémoire est important pour les générations futures.



Commémoration du centenaire de la Grande Guerre 1914-1918

Un peu d'histoire de la Grande Guerre

La Première Guerre mondiale est un conflit militaire, européen qui s'est déroulé sur plusieurs continents de 1914 à 1918. En 1914, l'Europe domine le monde. Les grandes puissances rivalisent entre elles et forment des alliances défensives. L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie forment « la Triple Alliance ou Triplice » Le Royaume-Uni, la France et l'Empire Russe forment « la Triple Entente. »

La guerre

L'attentat de Sarajevo (assassinat de François Ferdinand, Archiduc d'Autriche-Hongrie) le 28 juin 1914 déclenche le jeu des alliances qui débouche sur une guerre européenne puis mondiale.

En Août 1914 les Allemands marchent sur Paris, ils seront arrêtés lors de la Bataille de la Marne en septembre 1914.

En 1915, la guerre de mouvement se transforme rapidement en guerre de position et en guerre Totale avec son étendue au reste du monde.

Sur le front, les actions militaires sont caractérisées par un ensemble de tranchées séparées par des no man's land incitant à une forme de combat dénommée « la guerre des tranchées » La vie y est rude, les morts sont nombreux et les soldats survivants vivent sans hygiène, ce qui leur vaut leur surnom de « poilus ». Leurs lettres subissent la censure d'État. Épuisés par la guerre, ils multiplient les désertions et les mutineries. Les femmes remplacent les hommes à leur travail à l'arrière. L'État transforme son économie en économie de guerre. Les populations sont rationnées et leurs biens réquisitionnés.

En 1916, de terribles batailles d'usure et d'atrocité font d'innombrables victimes. Quelques-unes sont mémorables, Bataille de Verdun, Bataille de la Somme (les troupes allemandes y seront vaincues) et la Bataille des Dames.

En 1917, la Russie se retire après la révolution bolchevique pendant que les États-Unis entrent en guerre et c'est grâce à eux que « la Triple Entente » remporte la victoire. L'Allemagne vaincue, signe l'armistice le 11 novembre 1918.

Conséquences de la guerre

- La guerre a détruit l'Europe, une nouvelle géographie en est dessinée.
- La France récupère l'Alsace et la Lorraine
- La signature du : traité de paix à Versailles le 28 juin 1919 impose à l'Allemagne de rembourser les dommages qu'elle a causés ; la somme est énorme et le traité de Paix humiliant, ce qui sera une des causes de la 2^e guerre mondiale.
- La Première Guerre mondiale a fait plus de 10 millions de morts, des millions de blessés et laisse de très nombreuses jeunes veuves et orphelins de guerre.
- Plusieurs millions de kilomètres carrés de champs sont dévastés et inutilisables à cause des obus enfouis dans le sol.
- La SDN (société des nations) est créée, c'est l'ancêtre de l'ONU
- Des monuments aux morts sont installés dans chaque ville et village en souvenir des soldats morts pour la guerre.



FONTENAY AMITIES

Le lien entre les générations

Maison communale - 6, place de la Mairie
78440 FONTENAY ST PÈRE
06 73 94 06 68 - ithen@orange.fr

Nous avons commencé l'année 2014 par notre traditionnelle assemblée générale où nous avons partagé la galette des rois et nous la finissons par le repas de Noël dans un restaurant de la région. Notre démarche est la convivialité et la création de lien entre les habitants toutes générations confondues.

Pour cela nous avons des activités régulières :

- la réunion du mardi à partir de 14h où nous nous réunissons autour de jeux et d'un goûter.
- Le bridge le jeudi matin à 9h30
- l'aqua-gym le lundi et le vendredi à la piscine de Porcheville.
- la marche le jeudi à 14h

Et des sorties, visites et restaurants :

- École hôtelière
- Le restaurant d'application le Giboin
- Restaurant Thai
- Le repas des adhérents,
- Visite du château de Versailles et du domaine du Trianon
- La maison Claude Monet et le Musée américain à Giverny
- La visite de la centrale EDF de Porcheville
- Château de Boury et l'huilerie d'Avernes.
- Visite de Bruxelles et Bruges et des marchés de Noël.

Nous avons organisé aussi deux belotes pour financer nos activités.

Nous avons pu tester notre code de la route pendant la semaine bleue.

Nos activités sont ouvertes à tous ceux qui sont disponibles en semaine. Nous sommes à l'écoute de toute suggestion.

Venez-nous rejoindre (Adhésion 14 €)

Le conseil d'administration se joint à moi pour vous adresser tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2015

Le président : Alain ITHEN



Amicale des Jeunes

Notre traditionnelle Kermesse a encore réuni les petits et grands autour des jeux d'antan. Pour la deuxième année, le théâtre est revenu avec une nouvelle pièce écrite et jouée par Jacky Goupil et la Compagnie du Mardi. Vu le succès de l'année passée nous avons organisé deux représentations. C'est plus de 230 personnes qui ont assisté à cette comédie et c'est autour d'un verre que les comédiens ont pu échanger avec les spectateurs.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle pièce.



Nous remercions toutes les personnes qui ont ouvert leur porte et accueillis nos enfants chaleureusement. C'est autour du verre de l'amitié que nous avons dégusté le Beaujolais nouveau.

Nous avons fêté Noël avec la suite de l'histoire de Lily Pop. Les enfants sont repartis avec des sculptures de ballons.

2015

L'Assemblée Générale aura lieu le 24 janvier. Nous vous donnons rendez-vous le 10 MAI pour la 31^e foire à tout et le 29 mai pour la fête des voisins. Une nouvelle activité a vu le jour cette année « ML²F » (le Monde Ludique de Fontenay). Cette activité est animée par Éric et a lieu tous les Jedis à 20h30mn dans la salle du bas de la maison communale.

Toute l'année

Les cours de gym ont repris avec un nouveau professeur le lundi de 19h 45mn à 20h 45mn. Nous recherchons un professeur de Judo. Toutes ces manifestations sont une réussite grâce à l'ensemble des bénévoles. Nous vous en remercions très chaleureusement. Vous êtes les bienvenus pour nous aider dans la réalisation de ces activités. N'hésitez pas à nous contacter sur notre messagerie. adjfontenaystpere@orange.fr



Pour notre marché à la Citrouille cette année le temps s'est maintenu et de nombreux visiteurs sont venus faire leurs achats et ont pu déguster Soupe, Confitures, Gâteaux, Miel auprès de nos producteurs d'un jour qui sont pour la plupart habitants du village. Cette année c'est Louna qui a remporté le concours de la plus grosse citrouille 35 kg.

C'est dans la bonne humeur que nos vampires et fantômes ont défilé dans les rues du village.



Amicale des propriétaires et chasseurs de Fontenay Saint-Père



Qu'on le veuille ou non, notre société s'éloigne doucement de la réalité du monde animal. Certains risques méconnus du public persistent. C'est pourquoi cette année, nous vous rappelons quelques conseils élémentaires de bonne conduite lors des promenades dans la nature :

- Je marche dans les chemins communaux, je respecte les cultures et les jachères « faune sauvage » !
- Je conserve mon chien en laisse ou sinon, je maîtrise toujours la distance qui nous sépare, tout particulièrement en période de reproduction des oiseaux et des mammifères !
- J'inspecte mon chien et moi-même afin de retirer rapidement les tiques après chaque sortie !
- Je ne manipule pas d'animaux morts !
- Je ne porte pas les mains à ma bouche si elles n'ont pas été lavées au retour de promenade !
- Quand je consulte mon médecin, je lui indique que je pratique une activité de nature en précisant laquelle !
- Je n'hésite pas à communiquer ces mesures de précautions autour de moi et tout particulièrement aux enfants !

L'ouverture de la chasse, le 21 septembre, donne toujours lieu à une réunion générale des chasseurs.



À cette occasion, le président rappelle systématiquement les consignes de sécurité pour la saison et il est demandé à chacun de respecter les autres usagers de la nature, que ce soient promeneurs, joggers, vététistes ou cavaliers.

Le ball-trap des 30 et 31 août a connu un franc succès. Nous en profitons pour remercier encore une fois toutes celles et ceux qui sont venus prêter main-forte. Nous vous donnons rendez-vous les 23 et 24 août 2015. Chasseurs et non chasseurs y seront les bienvenus, comme à l'accoutumée ! Notre seconde participation au forum des associations a été un succès et nous serons de nouveau présents en septembre 2015 avec un nouveau jeu concours à vocation pédagogique, doté de lots pour les enfants et les plus grands.

Les propriétaires et chasseurs de Fontenay Saint-Père vous adressent leurs meilleurs vœux 2015 !

La Fontenoise

Nous invitons tous les villageois à venir partager un moment de plaisir et de convivialité lors des concours de pétanque organisés par notre association « La Fontenoise ».

Chaque participant y passera un agréable moment et sera récompensé d'un lot pour son investissement.

Nous vous donnons rendez-vous le 19 avril 2015 pour notre premier concours qui ouvrira la saison.

Pour nous joindre, appelez Alain Stoss au 06 74 70 51 11





ASF

L'AS Fontenay se compose pour l'année 2014-2015 de :

- 19 dirigeants
- 57 licenciés enfants (U 7 / U 9 / U 11 & U 13)
- 45 seniors (CDM & DAM)

Événements sur l'année 2014-2015

- Vœux + Galettes le samedi 3 janvier 2015
- Repas de fin d'année le samedi 31 janvier 2015 – Thème : Oriental
- Vacances de Pâques – Stage du lundi 20 au vendredi 24 Avril 2015
- Barbecue le samedi 27 Juin 2015.



Association des Parents d'élèves (A.P.E.F)

Cette association a pour but de mener, accompagner, favoriser, créer des initiatives ou projets permettant d'améliorer, directement ou indirectement, les conditions et moyens d'enseignement dont disposent les élèves de notre école.

Il s'agit d'une Association Loi de 1901. Les délégués de parents d'élèves en font partie de fait comme tout parent ayant un enfant scolarisé.

Les projets peuvent être de nature éducative, culturelle ou sportive comme le Karaté. Par ailleurs, nous tenons à remercier Sébastien Meyer pour les cours de Karaté.

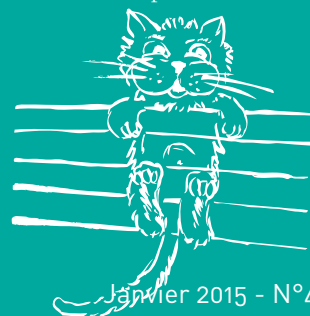
Les membres du bureau sont :

- Président : Franck Beautier
- Trésorière : Ingrid de Lamaziere
- Secrétaire : Aurélie Biskup

Comme les années précédentes, l'A.P.E.F organise ses ventes de cadeaux.

Celles-ci auront lieu dans la salle du bas de la maison communale Claude Delorme, à partir de 16h, aux dates ci-après :

- le 9 janvier 2015
- le 6 février 2015
- le 6 mars 2015
- le 3 avril 2015
- le 7 mai 2015
- le 5 juin 2015



FÊTE DE LA SAINT-DENIS



Avec un succès grandissant, la fête de la Saint Denis à Fontenay saint père a rassemblé petits et grands autour d'une fête de village traditionnel.

Fête foraine, animations et jeux pour les enfants, village de tipis, maquillage, atelier de fabrication de capteurs de rêves avec Femme Lumière, démonstration de danses amérindiennes, boutiques western, caricaturiste et initiation à la danse country.

Pour le spectacle, l'association ranch Dean Marco et Homme retrouvé (indien cheyenne) ont fait le déplacement pour animer le village tout le week-end. Campement dans le style western, cascades, balades en calèche, balades en poney et chevaux de selle, ballade de tryke (moto à 3 roues)... Le samedi soir, présentation de la cérémonie de la sauge, échange du calumet et traité de paix suivi d'un magnifique spectacle de feu et d'effets pyrotechniques chorégraphiés avec Éric Hulance magicien du feu qui de plus a déambulé sur ses échasses aux notes de la country.

Sous le chapiteau, un immense Barbecue Géant du Far West a réuni 160 personnes au rythme de la danse country animé toute la soirée par Flash West. Encore un immense succès pour l'édition 2014 de notre fête de la Saint Denis.

La journée européenne du patrimoine à Fontenay Saint-Père

Selon le ministère de la Culture, la 31^e édition des journées du Patrimoine a été, au niveau national, un franc succès avec une augmentation du nombre de sites participants, des chiffres élevés de fréquentation et une grande richesse de programmations.



- en exposant les costumes des pompiers, du garde champêtre
- en faisant resurgir des souvenirs aux habitants du village grâce à l'exposition d'anciennes photos de Fontenay Saint-Père... que de discussions autour des photos!



Même si notre « Journée » s'est voulue plus modeste par rapport à certaines communes, nous pouvons nous associer à ce succès. En ouvrant les portes de votre mairie :

- en permettant aux habitants de découvrir des documents historiques tels que les Terriers, ou les anciennes cartes cadastrales, un diaporama de cartes postales anciennes
- en reconstituant une ancienne salle de classe



Nous avons voulu nous inscrire totalement dans la démarche des Journées européennes du patrimoine. Les félicitations et les mots d'encouragements que les visiteurs ont laissés sur le Livre d'Or ont ému toute l'équipe municipale.

Nous vous remercions et vous attendons nombreux pour la 32^e édition qui aura lieu les 20 et 21 septembre 2015.



14^e Salon artistique de Fontenay Saint-Père

Le 19 octobre en parallèle du Marché à la Citrouille, la Municipalité organisait dans la Maison Claude Delorme le 14^e Salon artistique. 16 exposants offraient aux visiteurs un grand choix de style très différents les

uns des autres, allant de la peinture, du dessin à la mine de plomb, du dessin à l'encre de chine, de l'aérographe en passant par la céramique et la photographie. Les enfants avaient aussi leur place avec des

œuvres très originales.

Au centre du salon un « Ready made » (Objet trouvé et considéré comme un objet d'art) œuvre éphémère qui ne

restera exposée que le temps du salon a beaucoup intrigué les visiteurs par son originalité. Un autre magnifique objet, le « Stéréoscope » et ses photos sur plaque de verre en relief, représentant différents coins de France était laissé à la disposition du public. Les œuvres des artistes ont ravi un peu plus de 500 visiteurs. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.



Blues sur Seine

Mardi 18 novembre 2014 pour la 4^e année, l'église de Fontenay Saint-Père a ouvert ses portes au Blues sur Seine.

En début de spectacle, les élèves des classes de CM1 et CM2, toujours très fiers de leur apprentissage du Blues, ont restitué brillamment leurs chants appris avec Christophe Guest. « Fais pas ci, fais pas ça » suivi de « Little Johnny Brown » et « Green Sally Up ». Leurs parents admiratifs, les ont écoutés et applaudis avec ferveur.

Puis très attendus du public, « Bill Sims et Chaney Sims » accompagné de Junior Mack ont pris possession de l'église, interprétant leurs chants issus d'une formation de Blues : l' « Héritage-Blues-Orchestra ». Chanteur multi-instrumentiste, Bill Sims, né et élevé dans une famille de métayer en Géorgie rural est un maître incontesté du Blues

C'est à 4 ans, au piano, qu'il commence son initiation musicale et à 14 ans sa carrière, en intégrant un groupe de Rythm And Blues Son chemin artistique se poursuit en enrichissant son répertoire de Blues, Gospel, Doo-Wop et Jazz d'avant-garde influencé par les percussions africaines...

En tant que directeur artistique accompli, il prête ses talents à

de nombreuses productions théâtrales et cinématographiques à New York.

« And Still I Rise » album réalisé avec l'Héritage Blues Orchestra sera nommé meilleur album de Blues aux Grammy Awards en 2012.

Chaney Sims, sa fille, née en 1980 à New-York, a hérité de toute cette culture et d'un don pour le chant ; sa voix particulière et envoûtante s'impose dans les « work-songs » mais aussi dans tous les autres répertoires du genre, spirituals, blues, soul, r&b... A travers le monde, Chaney partage la scène de nombreux artistes, y compris ses muses dont son père Bill SIMS.

Chaney Sims et Bill SIMS ont fait vibrer ce soir notre belle église de Fontenay Saint-Père avec une performance musicale éblouissante, le public enchanté les a chaleureusement applaudis.





La CAMY



La Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, créée en 1999, est composée aujourd'hui de 35 communes et de 112 761 habitants.

Son territoire s'équilibre entre un centre urbain et péri-urbain entouré de communes rurales.

Ses actions :

La CAMY, outre son offre de tarifs préférentiels pour les habitants de son territoire dans le déplacement, les activités aquatiques, sportives et culturelles, met au service des communes son aide dans ses domaines de compétence tout en prenant en compte l'aspect rural de la moitié de son territoire.

La CAMY a des compétences en matière de :

- Transports
- Gestion des déchets (ramassage)
- Gestion de l'eau
- Plan d'aménagement et développement du territoire

Selon la compétence, elle apporte aux communes, soit une aide technique, soit une aide financière.

Sa Gouvernance :

- La Conférence des maires réunit autour du Président, l'ensemble des maires des communes de la Camy ainsi que les vice-présidents délégués. Cette instance définit les grandes orientations et arbitre les sujets majeurs de la vie intercommunale.
- Le Conseil communautaire est composé de 90 Conseillers communautaires dont les membres de la conférence des Maires.

Ce Conseil se réunit en moyenne 10 fois par an. 11 Commissions thématiques préparent les délibérations du Conseil communautaire :

- Politique de la ville, emploi, insertion
- Logements sociaux
- Équipement
- Développement durable (déchets, bruit, air, plan climat)
- Culture
- Eau, assainissement
- Enseignement supérieur, formation professionnelle
- Aménagement du patrimoine
- Déplacements
- Sport

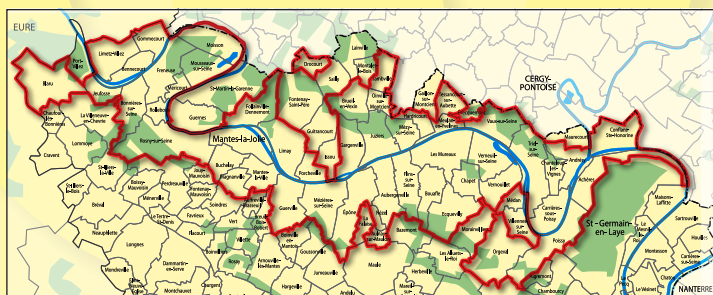
Le Conseil de développement :

Formé de 60 membres issus de la société civile :

- Les partenaires sociaux et acteurs économiques dans le territoire de la Camy
 - Les multiples associations qui sont dans le territoire de la Camy
 - Les membres de droit et personnes qualifiées, attachées, concernées à la Camy par des échanges
- Cette assemblée consultative accompagne le conseil dans l'élaboration du projet de territoire à l'horizon 2020. La Camy afin de rendre son territoire attractif et aider des entreprises à s'implanter, investit plus de 70M d'euros pour le développement économique dans les zones d'activités, le pôle universitaire, les pépinières. Elle investit aussi dans les grands équipements, que ce soit dans les domaines du sport, de la culture, et également dans la préservation du patrimoine, sans oublier les services ; amélioration des transports, construction de logements...

Quel avenir pour la CAMY ?

La loi de modernisation territoriale (MAPTAM) votée en janvier 2014 impose un Schéma de Coopération intercommunal pour une mise en place en Janvier 2016.



La future agglomération SEINE-AVAL regroupera 73 communes pour 405 000 habitants. L'axe Seine a donc été choisi comme moteur de développement économique mais qu'en sera-t-il de l'avenir des communes rurales ?

À ce jour beaucoup de questions restent en suspens :

- Quelles seront les compétences de cette future agglomération ?
- Qu'en sera-t-il de la gouvernance ?
- Quels seront ses moyens économiques ?

Malgré toutes ces interrogations les Conseils Municipaux ont été invités à se positionner pour ou contre ce schéma avant la fin de l'année.

Toutes ces interrogations démontrent que le projet n'est pas abouti et en conséquence votre Conseil Municipal a voté contre la mise en place de cette super agglomération et s'est prononcé en faveur d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à taille humaine où la proximité et la cohérence d'un bassin de vie apparaîtraient d'avantage bénéfique à la petite commune que nous sommes.

Embellissement

L'amélioration et la préservation de notre cadre de vie sont l'un de nos objectifs prioritaires. Trois commissions spécifiques Environnement ont été créées, et notamment une dédiée à l'embellissement composée d'élus et de quelques habitants motivés et compétents.

L'embellissement recouvre différents domaines. Plusieurs actions visibles ont déjà été menées, comme le fleurissement du village, au printemps et automne derniers ou l'organisation de l'opération « Nettoyons la nature » au mois de septembre, sans oublier nos nouvelles décorations de Noël...

Cependant, nous travaillons sur un plan global d'embellissement et de mise en valeur de notre patrimoine. Outre des projets tels que l'enfouissement des lignes électriques, l'aménagement de la place de la mairie, nous souhaitons le démarrage dès 2015 d'actions comme par exemple :

■ Toujours le fleurissement en fonction des saisons



- l'aménagement de la place de la Croix : plantations d'arbustes...
- un nouvel emplacement pour la boîte postale
- l'embellissement de l'aspect extérieur du cimetière
- l'installation de bancs publics et de poubelles sur un circuit promenade
- la décoration des transformateurs par des peintures trompe-l'œil. La recherche de solutions avec les habitants pour éviter que nos poubelles restent à demeure sous nos yeux dans les rues...

Nous souhaitons partager et surtout recueillir des idées nouvelles. C'est la raison pour laquelle, nous envisageons la création d'un collectif, qui offrira aux habitants la possibilité d'une participation et d'une réflexion constructive sur ces sujets.

N'hésitez pas à nous faire part de vos envies, idées...



Agenda 2015

Janvier		
3	Association Sportive	Vœux et galette des Rois
9	APEF Parents d'élèves	Vente de Gâteaux
10	Fontenay Amitiés	Assemblée Générale
10	Mairie	Vœux du Maire
24	Amicale Des Jeunes	Assemblée Générale
31	Association Sportive	Repas Thème oriental
février		
6	APEF Parents d'élèves	Vente de Gâteaux
12	Fontenay Amitiés	Visite industrielle et repas Giboïn
22	Fontenay Amitiés	Sortie Théâtre
Mars		
6	APEF Parents d'élèves	Vente de Gâteaux
7	Amicale Des Jeunes	Loto
14	Fontenay Amitiés	Belote
22	Mairie	Elections Départementales
29	Mairie	Elections Départementales
Avril		
3	APEF Parents d'élèves	Vente de Gâteaux
16	Fontenay Amitiés	Sortie le chaudron magique
19	La Fontenoise	Concours de pétanque
20 au 24	Association Sportive	Stage de Foot pour les jeunes
	ADJ - Chasseurs	Nettoyons la nature
Mai		
7	APEF Parents d'élèves	Vente de Gâteaux
8	Anciens Combattants	Commémoration Victoire 1945
10	Amicale Des Jeunes	Foire à Tout
17	La Fontenoise	Concours de pétanque
19	Fontenay Amitiés	Sortie vexin

29	Amicale Des Jeunes	Fête des voisins
30	Jazzies	Spectacle de Danse au CAC Georges Brassens
Juin		
5	APEF Parents d'élèves	Vente de Gâteaux
13	Fontenay Amitiés	Repas Adhérents
		Fête de la musique
	Ecole	Fête des Prix
	Mairie	Réunion des Associations
21	La Fontenoise	Concours de pétanque
27	Association Sportive	Barbecue
Juillet		
13-14	Mairie	Bal du 14 juillet
19	La Fontenoise	Concours de pétanque
Août		
29-30	Amicale des chasseurs	Ball-trap
Septembre		
5	Mairie	Forum des Associations
6	La Fontenoise	Concours de pétanque fin de saison
13	Amicale Des Jeunes	Kermesse
19-20	Mairie	Journées Européennes du Patrimoine
	Ville de Levallois	Fête du Potager
Octobre		
3-4	Mairie	Fête de la St-Denis
18	Amicale Des Jeunes	Marché à la Citrouille
13-19	Fontenay Amitiés	La semaine bleue
18	Mairie	Salon artistique
Novembre		
11	Mairie Anciens Combattants	Commémoration Armistice de 1918
21	Amicale Des Jeunes	Beaujolais Nouveau
Décembre		
6	Amicale Des Jeunes	Spectacle de Noël

Fontenay Saint-Père et ses lavoirs



1 Le Lavoir du Saussaye
(construit en 1870 et 1871 avec deux bassins).

Fontenay Saint-Père, où l'eau vive sort de terre « Fontiniacum, source jaillissante » fait que le village de Fontenay Saint-Père est définitivement associé à l'eau et portera pour toujours ce patrimoine hydraulique de la vie d'antan en son nom.

Traversée d'ouest en est par le ru de Fontenay, un affluent de la Seine, elle compte sur son cours plusieurs lavoirs, tous construits avec des matériaux (bois et pierre) issus des environs.

Le domaine des femmes

Les lavoirs évoquent pour nous une époque révolue et rappellent le dur labeur de nos grands-mères.

Ils avaient une importante fonction sociale et constituaient en effet un des lieux privilégiés où les femmes pouvaient se réunir et échanger entre elles toutes



3 Lavoir de la Grenouillère.

les dernières nouvelles du village voire de la région. Certaines s'y rendaient à titre personnel, tandis que d'autres y exerçaient les métiers de « lavandières », laveuses ou blanchisseuses.

La naissance des lavoirs

Longtemps la lessive s'est faite sur une pierre plate ou une simple planche posée au bord d'une rivière, d'une fontaine, d'une source ou d'une mare communale et sans abri. Les habitants venant s'approvisionner en eau pour leurs tâches domestiques y trouvaient une eau souillée par les savons et les saletés.

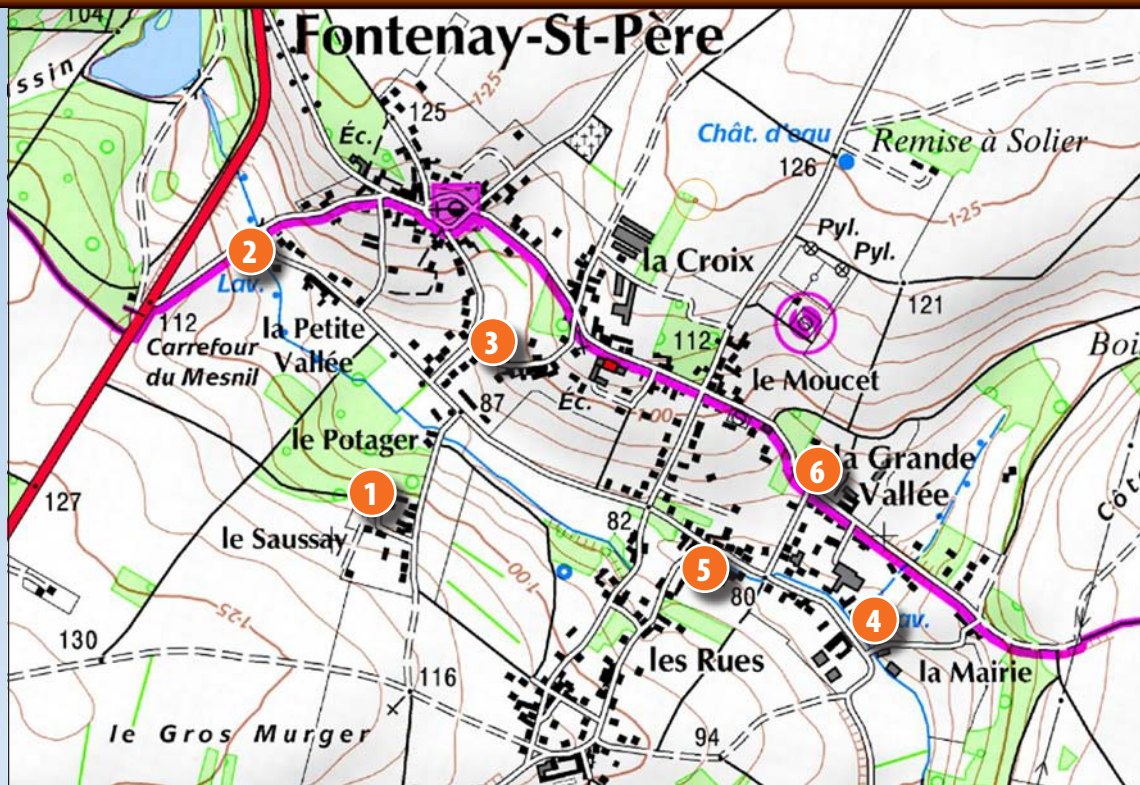
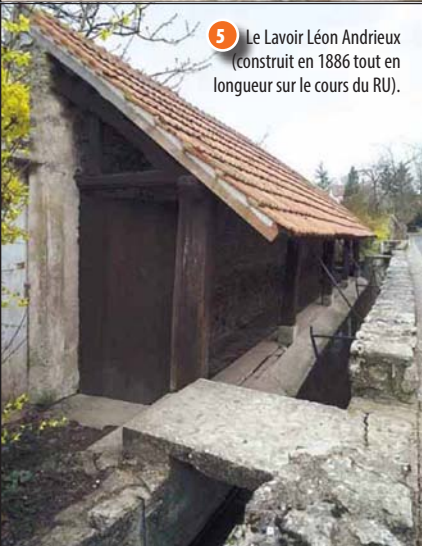
2 Le lavoir du Grez
(alimenté par le RU qui prend sa source au-dessus du château du Mesnil).



4 Lavoir de la Grande Vallée.



5 Le Lavoir Léon Andrieux (construit en 1886 tout en longueur sur le cours du RU).



À la fin du XVIII^e siècle, les épidémies (typhoïde, choléra, variole...) la pollution et le besoin d'hygiène incitent les communes à construire des bassins couverts qui prendront le nom de « lavoirs ». La loi du 3 février 1851 votée par le parlement, accorde un crédit spécial pour subventionner à hau-

teur de 30 % la construction des lavoirs couverts et prévoit que « c'est au lavoir commun que la laveuse trouvera une distribution commode d'eau chaude, d'eau froide, des appareils de séchage et lui évitera d'effectuer (le blanchissage) dans l'habitation »

Le Lavoir

Le lavoir est un bassin alimenté en eau naturelle, souvent public, parfois attaché à une seule maison ou une seule ferme. Les lavandières ne s'y rendaient pas pour laver le linge, mais pour l'y rincer. C'était en fait la dernière étape avant le séchage. Le jour de la « Grande Lessive » ; le lavage ne consommant que quelques seaux d'eau pouvait avoir lieu dans les habitations alors que le rinçage nécessitait lui, de grandes quantités d'eau claire uniquement disponible dans les cours d'eau.

Il existe cependant des lavoirs avec plusieurs bassins, l'un en amont servant de rinçoir et ceux en aval de lavoir, voire d' « abreuvoir »

L'abandon des lavoirs

L'utilisation des lavoirs a été progressivement abandonnée au XX^e siècle.

Malgré la résistance des lavandières, le lavoir est remplacé par les lessiveuses, les machines à laver vers les années 1950, puis les laveries automatiques. Désormais dans les lavoirs, il n'y a plus que le bruit de l'eau qui court de bac en bac...

Les lavoirs de Fontenay Saint-Père

Fontenay Saint-Père est encore fort de son patrimoine hydraulique qui fait partie du « sentier du patrimoine » géré par le Parc Naturel du Vexin.

Lors d'une promenade pédestre dans Fontenay on ne manquera pas d'en découvrir quelques-uns d'entre eux, très remarquables.

Notre parcours d'Antan s'achève, mais c'est un grand bonheur de pouvoir compter tous ces éléments remarquables du patrimoine rural, au cœur de Fontenay Saint-Père.



6 La Corvée (abreuvoir qui servait pour les animaux de la ferme « la Grange Dime »).

AVL3C

Le combat d'AVL3C est celui de nombreuses associations de citoyens qui, à travers le pays, luttent contre le reniement d'un environnement dont on sait qu'il est fragile, très menacé et qu'il est un héritage dont nous bénéficions mais qui ne nous appartient pas. Nous devons le transmettre à nos enfants pour qu'ils puissent y mener une vie saine, équilibrée, heureuse. C'est le moins que nous puissions leur souhaiter.

Jusqu'à présent, nous pensions que la terre avait la capacité à absorber nos excès et à se régénérer. Mais nous savons maintenant qu'il n'en est rien et que nous en sommes tous responsables.

Près de chez nous, tout près, depuis une centaine d'années, la carrière de Guitrancourt fournit le calcaire nécessaire à la fabrication de ciment mais l'exploitation arrive à son terme. CALCIA, le cimentier, a donc besoin d'étendre son champ d'action. Il a donc demandé et obtenu son extension sur une zone (dite 109) de 550 hectares sur 4 communes (Guitrancourt, Brueil en Vexin, Sailly et Fontenay Saint-Père) et cela en plein PNRV (Parc Naturel Régional du Vexin).

Il programme de prélever des millions de tonnes de calcaire avec toutes les nuisances inhérentes à ce type d'activité (bruits, poussières, atteintes à la faune, à la flore, dévaluation importante du patrimoine bâti, fragilisation géologique, ...). Un des effets parmi les plus inquiétants est l'atteinte à la ressource hydrologique. Pour information, sur ce point, le bureau d'études, mandaté par CALCIA afin d'évaluer la faisabilité indique lui-même qu'en l'état, l'exploitation est impossible sans dommage pour la ressource en eau.

Lors des réunions techniques, CALCIA trace un schéma idyllique de « l'après exploitation », précisant que le réaménagement ne laissera, presque, aucune trace de



son passage, jurant la main sur le cœur qu'il n'y aura pas d'enfouissement technique sur cette zone, les terrains étant ensuite remis en culture par les agriculteurs actuels ou à venir.

Lennui, c'est que nous avons l'exemple tout proche de ce qui se fait à Guitrancourt où un trou identique est devenu un centre d'enfouissement de déchets ultimes (encore hautement polluants mais dont le processus de dépollution est arrivé à son terme).

Ce n'est plus nous, dit CALCIA lors des opérations de séduction à l'usage des populations locales ... C'est la CAMY !!! Il y a quand même là une importante contradiction et comment penser que les industriels à l'origine de ces déchets très encombrants et très coûteux vont renoncer à une telle opportunité de s'en débarrasser ?

Au delà des clivages, la question que l'on doit se poser, c'est : « Est-ce que nous voulons, pour nos enfants, des ressources inutilisables, un environnement stérile, un climat menaçant, dangereux ou un cadre dans lequel ils pourront s'épanouir en bonne santé et en toute sécurité ? » La réponse s'impose d'elle-même. En rejoignant AVL3C, c'est la défense de notre cadre de vie que vous porterez.



AVL3C - VEXIN ZONE 109

Email : vexinzone109@gmail.com

Page Facebook : <https://www.facebook.com/vexinzone109>

Fil Twitter : <https://twitter.com/VexinZone109>

Galerie Panoramio : <http://www.panoramio.com/user/8207120>

Google + : <https://plus.google.com/110116359932949714587/>

Bulletin d'Adhésion : <https://drive.google.com/file/d/0Bw04KgHhyLXTTGpwajljbGxtX3c/edit?usp=sharing>

Les nouveaux tarifs

Les tarifs de location du matériel communal:

- Kit de 25 personnes (chaises et plateaux): 25€ + 50€ de caution
- 9 tables rondes: 10 + 50€ de caution
- 25 chaises: 10€ + 50€ de caution

Les tarifs de location de la vaisselle:

- kit de 100 personnes: 50€ + 200€ de caution

Date des Encombrants 2015

- Mardi 6 Janvier 2015
- Mardi 7 Avril 2015
- Merci de sortir les encombrants la veille au soir à partir de 19h.

SARL CHAMPION Christian




Maçonnerie générale

champion.maconnerie@alicepro.fr
T : 01 34 97 22 97 - P : 06 15 95 52 83

7, chemin des Taille Beurre
78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT

Class-Cars

www.class-cars.fr

**Tous transports en autocars
Voyages - Excursions**

BP 25 - 31, bd Renard Benoit - 78680 EPONE
Tél. 01 30 95 38 76 - Fax 01 30 95 16 40
E-mail : class.cars@wanadoo.fr

Horaires de la mairie

Quel jour ?	Quelle heure ?	Qui ?
Lundi	9h -12h	Secrétariat et Conseiller
Lundi	16h-19h	Secrétariat et Conseiller
Mardi	9h -12h	Maire adjoint
Mardi	16h-19h	Secrétariat
Mercredi	9h30 -12h	Maire adjoint
Judi	9h -12h	Secrétariat
Judi	16h-18h	Secrétariat
Vendredi	16h-17h30	Secrétariat et Conseiller
Samedi	8h-10h	Le Maire sur rendez vous

MAUBOUSSIN, GAREL, PANDORA,
LONGINES, HERBELIN, TISSOT...



BIJOUTERIE-JOAILLERIE
DEPUIS
DARAS
1898

PARTENAIRE
DE VOS PLUS
BELLES ÉMOTIONS

Décoration
Ravalements
Industries

Revêtements
sols et murs

Qualification
Qualibat

ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE PEINTURE

S.N.E. **Chapuis**

Tél. 01 34 74 13 41


Fax: 01 34 74 15 49

26 bis avenue Chateaubriand
78520 MÉZY



**Garage de la
Grenouillère**

15, rue de la Grenouillère
78440 Fontenay Saint-Père

 **01 34 79 11 69**
grenouillere.osac@wanadoo.fr

PHARMACIE DE LA SOURCE

Horaires :
du lundi au samedi
8h30 - 12h30 - 14h30 - 19h30



Parapharmacie - Orthopédie - Homéopathie
Location et vente de matériel médical

Avenue de la Source - 78520 LIMAY
Tél.: 01 34 77 59 31 - Fax: 01 34 97 56 03

Décoration

Revêtement
de sols et murs

Plafonds tendus



Peinture

Nettoyage et
sablage HP

Ravalement

Franck et Renald Dhuuy

Ets DHUY S.A.R.L.

 **01 34 79 62 01**
Fax: 01 30 98 80 58

58, rue des Grésillons
78440 PORCHEVILLE



Création - Entretien
Elagage - Clôture
Allée - Terrasse
Arrosage Automatique

*Au service de vos espaces verts
depuis 1977*

LOMMOYE 78270
sarlvdpj@orange.fr
01 34 76 14 20


JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

113 Rue Jean Jaurès
78131 LES MUREAUX CEDEX
Tél. 01 30 22 47 70 - Fax 01 34 74 43 61
travauxlesmureaux@ejl.fr
TRAVAUX ROUTIERS - AMENAGEMENTS URBAINS

SOCIÉTÉ FORTUNAT



**PLOMBERIE
CHAUFFAGE
NEUF-RÉNOVATION**

9, rue Odette Roger
78440 Guitrancourt

fortunat.stephane@wanadoo.fr
Tel./Fax 01 34 79 19 12

POMPES FUNÈBRES CRITON

Maison fondée en 1901

MARBRERIE FUNÉRAIRE

www.pompesfunebrescriton.fr

Crémation - Transports de corps
Travaux dans tous cimetières
Contrats prévoyances obsèques

societe.criton@wanadoo.fr



Membre du réseau national

10, rue de Lorraine
78200 Mantes-la-Jolie
01 34 77 04 89



**INSTALLATIONS GÉNÉRALES
D'ÉLECTRICITÉ**
BÂTIMENT - INDUSTRIE
ÉCLAIRAGE PUBLIC
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

ENTREPRISE **RAOULT**

Bureaux - Atelier: 29-33-35 bis, rue Pierre Curie
78200 MANTES-LA-JOLIE

Tél. 01 30 94 13 79 - Fax 01 30 63 00 99
e-mail : ENT.RAOULT@wanadoo.fr

Agence de Limay

☎ 01 34 77 17 46



Votre distributeur **RENAULT** et **DACIA** sur **LIMAY**

- Vente de véhicules neufs
- Vente de véhicules d'occasions toutes marques
- Entretien et réparations mécanique toutes marques
- Carrosserie - Peinture - Pare-brise toutes marques



Parc de la Rocade
Impasse des Carrières
78520 LIMAY

www.agencedelimay.com

AGV

*Notre meilleure publicité :
« Le bouche à oreille »*

REYL IMMOBILIER

- Spécialiste de votre ville depuis 1975 -
www.reyl-immo.com

01 30 93 60 67



CHAUFFAGE AU GAZ ET CHAUFFAGE AU FUEL
CLIMATISATION REVERSIBLE - PLOMBERIE -
INSTALLATION - CONTRAT DE MAINTENANCE

38/46 Rue Calmette et Guérin 78500 SARTROUVILLE

Tel : 01.61.04.36.37 - Fax : 01.61.04.36.38
seem@fareneit.fr



363-5422-5423

Attestation de capacité n°14749

Membre du GCCP



Entreprise Level

01.34.78.25.16

06.03.52.88.66

Plâtrerie, isolation, carrelage, couverture,
taille de pierre

40, route des Mares |
95510 Villers-en-Arthies | mac.level@sfr.fr

LMB Confort

BRUNO LE MEUR | ARTISAN

PORTAILS | VOLETS | PORTES DE GARAGE | AUTOMATISMES



Produits SIB

ALU | FER | PVC

Tél/Fax 01 34 78 63 06 | ☎ 06 08 51 82 16
lemeur.bruno2@wanadoo.fr

50, chemin du Port au Passeur - 78520 St-Martin-la-Garenne

L'ART DU FEU

Cheminées personnalisées

Inserts

Poêles à bois

Installation par nos soins



39 Rue Porte aux Saints 78200 Mantes-la-Jolie

☎ 01 34 97 85 14 artdufeu78200@wanadoo.fr

www.artdufeu78.com



Le partenaire de vos jardins

Création . Entretien .
Elagage . Clôture . Terrasse bois . Arrosage automatique

PARTICULIERS - ENTREPRISES

12 rue de marcouville - 78440 Guitrancourt

drmespacenature@hotmail.fr
07 . 61 . 02 . 62 . 27

Adresses et Téléphones Utiles

Commune de Fontenay Saint-Père

MAIRIE 01 34 74 11 21

Fax : 01 34 79 11 26

Adresse mail : mairie-fontenay.st.pere@wanadoo.fr

Place de la Mairie- 78440 FONTENAY-SAINT-PERE

Horaires d'ouverture :

Les lundis et mardis de 9h00 à 12h00

puis de 16h00 à 19h00

Les mercredis de 9h30 à 12h00

Les jeudis de 9h00 à 12h00 puis de 17h30 à 19h00

Les vendredis de 16h00 à 17h30

Les samedis de 8h00 à 10h00

MAISON CLAUDE DELORME 01 34 79 17 95

ÉCOLE PUBLIQUE 01 34 79 11 92

Place de la Mairie- 78440 FONTENAY-SAINT-PERE

GROUPEMENT PAROISSIAL 01 34 79 11 65

6, rue de la Mairie- 78440 FONTENAY-SAINT-PERE

LA POSTE 3631

LIMAY /BREUIL-EN-VEXIN/GARGENVILLE (vous renseigner avant déplacement)

CAMY 01 30 98 78 00

Rue des Pierrettes- 78200 MAGANVILLE

Site internet : www.camy-info.fr

RÉSEAU TAM 01 34 94 77 77

TAMY 03 20 48 08 03

Administration

PREFECTURE DES YVELINES 01 39 49 78 00

1, rue Jean Houdon- 78000 VERSAILLES

Site internet : www.yvelines.pref.gouv.fr

Diffusion d'information : 01 39 49 78 78

SOUS-PRÉFECTURE 01 30 92 74 00

Fax : 01 30 94 76 87

18, rue de Lorraine- 78200 MANTES-LA-JOLIE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h45 à 15h45

DDT (Permis de construire) : 01 30 63 22 30

12, rue des Pierrettes- 78200 MAGNANVILLE

DDEA (voirie) 01 30 98 33 40

68, bd Roger Salengro- 78711 MANTES-LA-VILLE

HOTEL DES IMPOTS 01 34 79 49 82

1, place Jean Moulin- 78200 MANTES-LA-JOLIE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 puis de 13h30 à 16h00

PERCEPTION DE LIMAY 01 39 29 22 20

40, rue Adrien Roelandt - 78520 LIMAY

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

CPAM DES YVELINES (Sécurité Sociale) 36 46

Place Sully CS 50001- 78200 MANTES-LA-JOLIE

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 08 10 25 78 10

1, rue la Fontaine- 78201 MANTES-LA-JOLIE

Horaires d'ouverture : le lundi de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30

Permanence à la mairie de Limay : 01 34 97 27 27

SECTEUR D'ACTION SOCIALE 01 34 77 87 00

(demander Marie-Christine Lecointre)

8-10, avenue de la Paix- 78520 LIMAY

CNAV 39 60

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

Agence de Mantes-la-Jolie- 1, rue de Champagne

78200 MANTES-LA-JOLIE

PLANNING FAMILIAL 01 34 77 45 99

6, rue des Hautes-Meunières- 78520 LIMAY

Permanence tous les mardis matins de 10h00 à 12h00

RAM 01 34 97 13 89

Relais Assistantes Maternelles

Rue de Montalet- 78440 ISSOU

ERDF-GRDF 08 99 78 25 86

POLE EMPLOI 39 49

49, rue du Clos Sellier- 78200 MANTES-LA-JOLIE

TRIBUNAL D'INSTANCE 01 30 98 14 00

20, avenue de la République- 78200 MANTES-LA-JOLIE

Autres

HOPITAL DE MANTES 01 34 97 40 00

2, bd Sully- 78200 MANTES-LA-JOLIE

CENTRE HOSPITALIER DE MONTGARDE 01 30 90 40 00

32, rue de Montgardé- 78410 AUBERGENVILLE

CLINIQUE URGENCE MAINSVAL DE SEINE 08 10 015 015

2, bd Sully- 78200 MANTES-LA-JOLIE

CLINIQUE CHIRURGICALE MANTAISE 01 30 98 16 00

23, bd Victor Duhamel- 78200 MANTES-LA-JOLIE

GENDARMERIE DE LIMAY (17) 01 30 92 41 55

14, avenue de la Paix-78520 LIMAY

COMMISSARIAT DE MANTES 01 30 94 82 10

43, rue Pierre Sépard- 78200 MANTES-LA-JOLIE

Liste des marchands ambulants

CHARCUTIER/TRAITEUR LECOMTE 01 30 944 75 88

MANTES-LA-JOLIE : mardi matin

BOULANGERIE/PÂTISSERIE CHAILLOU 01 30 93 55 81

Passages : tous les jours scolaires sauf mercredi, samedi, dimanche. Sur la Place de la Mairie de 8h45 à 9h00

ARTISAN PIZZAÏOLO 06 78 88 22 75

Place de la Croix. Pour ne pas attendre, commandez vos pizzas après 17h30. Mercredi : 17h00-21h00

GAT-TAXIS : 01 30 94 10 11

E-mail : gattaxis@orange.fr

NUMÉROS D'URGENCE

S.A.M.U.....	15
Police secours.....	17
Pompiers.....	18
Appel d'urgence européen.....	112
Allo enfance maltraitée.....	119
Disparition d'un enfant (Europe).....	116 000
S.O.S Médecin.....	3624
Centre anti poison.....	01 40 05 48 48
Centre de réanimation Hôpital Cochin.....	01 58 41 41 41

NUMÉROS UTILES

France Telecom.....	800 101 478
Compagnie Générale d'Assainissement... ..	01 30 42 39 30
Renseignements administratifs.....	3939
Travail info service.....	08 21 347 347
Opposition chéquier.....	08 92 68 32 08
Etat des routes.....	0 800 100 200
Météo.....	08 99 71 02 78